

PAGES DE GAUCHE

www.pagesdegauche.ch

Périodique indépendant
d'opinions socialistes

N° 167

Printemps 2018

Page 4 **Allemagne**

Entre léthargie et divisions, le SPD tente de sauver les meubles.

Page 6 **Presse**

Un éclairage sur la grève historique qui a secoué l'Agence télégraphique suisse.

Page 7 **Vaud**

Comment rebondir après l'échec de l'initiative pour le remboursement des soins dentaires ?

Page 22 **Livres**

Autour de deux publications récentes, retour sur le parcours de Benjamin Péret, poète et révolutionnaire.

Le dossier

Le chômage pour discipliner le salariat

La question du chômage est un combat décisif pour le salariat, car un taux de chômage élevé l'affaiblit considérablement. C'est la raison pour laquelle l'assurance contre la perte de son emploi est l'une des plus anciennes pratiques syndicales. Nous avons voulu explorer la réalité du chômage aujourd'hui, ses absurdités mais aussi ses potentialités de lutte. Autour de témoignages de différent·e·s actrices·eurs, ce dossier cherche à replacer le chômage dans une perspective authentiquement politique. Page 9

À lire sur notre site

«Monnaie pleine»: le capitalisme sans dommages collatéraux

Posted on 7 février 2018 by webmaster@pagesdegauche.ch



article paru dans le N° 166 Depuis quelques années, il n'y a plus une réunion ou une assemblée lors de laquelle les questions de la monnaie et du crédit sont évoquées sans que ne surgisse un-e inévitable militant-e de l'initiative...

[Continue Reading →](#)

2018, Exclusif 166, monnaie pleine, Suisse

Australie, des politique sociales néo-coloniales

Posted on 17 mars 2018 by webmaster@pagesdegauche.ch



Nous publierons dans le prochain numéro de Pages de gauche un nouvel article d'Elise Klein au sujet de l'Australie. Retrouvez ses deux précédents articles: Pas de « cash » pour les pauvres Australie, lucky country? et encore: Le syndicalisme en péril...

[Continue Reading →](#)

2018, Exclusif, Non classé aborigène, Australie, social

Le bouffon qui était roi

Posted on 13 mars 2018 by webmaster@pagesdegauche.ch



Pascal Broulis, par ses acrobaties fiscales, a réussi l'exploit en quelques semaines de fracasser en mille morceaux une carrière politique patiemment construite pendant des années, et à réduire au ridicule le bilan de sa quinzaine d'années au Conseil d'État vaudois....

[Continue Reading →](#)

2018, Exclusif Broulis, égalité, impôts, Vaud

Impressum

Abonnement annuel: Fr. 59.-
Abonnement de soutien: Fr. 150.-
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 49.-
CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Antoine Chollet (AC), Mathieu Gasparini (MG),
Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP),
Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat,
Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg,
Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco.

Maquette:
Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:
Gabriel Sidler, Lausanne

Webmaster:
Mathieu Gasparini, Lausanne

Dessins:
Christian Vullioud (Cévu)

Illustrations:
Photographies extraites de: Benjamin Péret, *Les arts primitifs et populaires du Brésil* (Éditions du Sandre, 2017).

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Anniversaire

68 n'est pas mort!

À chaque commémoration décennale c'est la même double rengaine: d'une part Mai 1968 appartient définitivement au passé et n'a plus rien à nous dire, et de l'autre c'est l'origine de tous nos maux. Le cinquantenaire est maintenant arrivé, c'est l'anniversaire où les ancien-ne-s combattant-e-s commencent à se faire rares, où la plupart des personnes qui prennent la parole n'ont pas vécu les événements elles-mêmes.

Les croque-morts seront suivis des exécuteurs et exécutrices testamentaires dans leur sinistre tâche. Contre cette entreprise, il faut réactiver la mémoire de 68, et pas seulement celle des mois de mai et juin en France, mais la dimension mondiale de cette protestation qui, soudain, avait saisi la jeunesse un peu partout. Il faut certes la réactiver pour que les événements eux-mêmes ne disparaissent pas, enterrés ou réécrits par ceux que Walter Benjamin appelait «les vainqueurs de l'histoire», mais il faut le faire aussi parce que cette mémoire est un élément décisif si l'on veut maintenir allumée la flamme de la révolte, cette capacité toujours présente de refuser l'ordre établi, y compris dans ce qu'il a apparemment de plus naturel.

Il faut comprendre ce qui rend le Mai français et l'ensemble des révoltes de cette année 1968 si vivants encore aujourd'hui, comme si l'encre des affiches des Beaux-Arts et celle des graffitis qui fleurirent un peu partout sur les murs n'avaient pas encore séché.

Les tentatives d'enterrement ont pourtant commencé tôt, mais leur échec est source d'espoir: révolte de

jeunes bourgeois, comme le Parti communiste le dit immédiatement, quand son futur secrétaire général Georges Marchais n'attaquait pas «l'anarchiste allemand» Daniel Cohn-Bendit dans les pages de L'Humanité, manifestation de la «chienlit» pour de Gaulle, ou acte de naissance de l'idéologie «libérale-libertaire» pour quelques sociologues et philosophes aussi fatigués que fatigants.

On se rappellera à ce titre que la haine de 68 rassemble très significativement tout ce que la droite et la gauche comptent de forces antidémocratiques, toujours apeurées lorsque les gens descendent dans la rue et décident de réfléchir et d'agir par eux-mêmes, sans l'imprimatur d'un parti, d'une organisation ou d'un syndicat.

Désormais les historien-ne-s travaillent sur les mouvements de 1968, et leurs enseignements sont importants et précieux. Il est cependant nécessaire de se rappeler que l'histoire seule ne suffit pas à maintenir en vie les actions du passé, mais qu'il y faut en plus une sorte de sympathie, par-delà les ans et les conjonctures, pour l'esprit qui les a animées et dont nous avons toujours autant besoin aujourd'hui.

Antoine Chollet

À lire:

Edgar Morin, *Claude Lefort, Cornelius Castoriadis, La Brèche, Paris, Fayard, 1968*; Michel de Certeau, *La prise de parole, Paris, Desclée de Brouwer, 1968*; Alain Schnapp, *Pierre Vidal-Naquet, Journal de la commune étudiante, Paris, Le Seuil, 1969*.



Éditorial

Le président d'un autre âge

Gaston Bachelard a écrit quelque part que l'esprit n'est jamais jeune, car il a toujours l'âge de ses préjugés. Cet adage se vérifie presque chaque jour depuis l'élection d'Emmanuel Macron l'an passé. Ce président prétendument «jeune» a des idées complètement arriérées. Le summum a été atteint au moment de confier à un dinosaure de la haute fonction publique et du patronat français de 74 ans, Jean-Cyril Spinetta, le soin de rédiger un rapport visant à «réformer» la SNCF. Parmi les propositions figurent la transformation en SA, la suppression des lignes moins rentables et la disparition du statut des cheminot·e·s. En clair: retour à l'idéologie du XIX^e siècle et à la concurrence entre les entreprises de chemin de fer.

Les historien·ne·s savent que c'est cette concurrence qui a considérablement retardé le développement du chemin de fer en Suisse, avant que la confédération, soutenue par le peuple,

ne décide de la création des CFF à la fin du XIX^e siècle, et que la même logique délétère a failli retarder de plusieurs années la liaison transcontinentale aux États-Unis, les deux compagnies en concurrence souhaitant chacune établir sa propre ligne (avant que la puissance publique, là aussi, ne les contraigne à joindre leurs voies).

À la décharge du naphthaliné Macron, ces vieilleries ont déjà été ressorties du saloir dans les années 1980, notamment en Grande-Bretagne. L'attaque généralisée contre tout ce que l'État compte de services sociaux par le gouvernement de Margaret Thatcher a eu l'effet, comme nous venons de l'apprendre, de faire baisser l'espérance de vie Outre-Manche, pour la première fois depuis le XIX^e siècle. S'agissant des chemins de fer, la privatisation a eu des conséquences négatives pour tout le monde: cheminot·e·s, usagère·s, population en général. Les en-

treprises se concentrent sur quelques lignes et quelques créneaux horaires rentables en délaissant les autres ou en les facturant à des prix prohibitifs. La situation n'est guère meilleure en Suède, autre pays ayant privatisé sa compagnie publique de chemin de fer.

La résurrection d'idées d'un autre âge ayant prouvé mille fois leur inefficacité et leurs conséquences désastreuses semble être la méthode de gouvernement adoptée par Macron et son équipe de godillots, de la SNCF aux retraites, en passant par la casse du Code du travail et la libéralisation des universités.

Il reste à espérer que le mouvement social, et singulièrement la longue grève annoncée par une partie des syndicats de la SNCF, ramènera le gouvernement à la raison, en lui rappelant qu'il est aussi responsable – entre autres choses – du maintien du service public.

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|---|---|
| <p>3 Éditorial
Le président d'un autre âge</p> <p>4 Actualités
Allemagne: le renouveau exsangue</p> <p>5 Initiatives sur la transparence: des votations de bon augure</p> <p>5 Le poing et la rose</p> <p>6 ATS: le profit aux actionnaires, le chômage aux journalistes</p> <p>7 Vaud: soins dentaires, quelles perspectives après le refus de l'initiative?</p> <p>8 Université de Fribourg: n'oubliez pas de passer à la caisse</p> <p>8 Vaud: retraites, la mobilisation a payé</p> <p>9 Dossier
Le chômage pour discipliner le salariat</p> <p>10 Le chômage en Suisse</p> <p>11 Entretien avec l'ADC: «les gens sont très angoissés à l'idée d'aller se faire aider à l'ORP»</p> | <p>12 Deux témoignages de chômeurs</p> <p>14 Entretien avec une conseillère ORP: les Offices régionaux de placement en question</p> <p>15 Livres: assurer une main-d'œuvre docile</p> <p>16 Entretien avec le SIT: organiser les personnes au chômage</p> <p>18 Le miroir français</p> <p>19 Vive le chômage!</p> <p>19 Glossaire du chômage</p> <p>20 Conclusion: quels combats mener sur le chômage?</p> <p>20 Bibliographie</p> <p>21 International
Australie: les coûts sociaux des politiques sociales</p> <p>22 Culture
Benjamin Péret, le plus révolutionnaire des surréalistes</p> <p>23 Livres</p> |
|---|---|

Allemagne

Le renouveau exsangue

169 jours : jamais la constitution d'un gouvernement n'avait pris autant de temps en Allemagne. Jamais cette période ne fut aussi rocambolesque dans l'histoire moderne du pays. Rarement elle fut aussi émotionnelle.



L'opinion publique, au bord de la crise de nerfs, suivait les secousses sismiques du processus, partagée entre un sentiment de dégoût pour une agitation si peu allemande et la fascination d'assister à autre chose que la « *Tagespolitik* » quelque peu effacée qu'on lui sert d'habitude. Au final, la politique allemande retrouve son équilibre avec les démocrates-chrétiens (CDU) et les sociaux-démocrates (SPD) apposant leurs signatures sous les 177 pages du contrat de coalition qui (en théorie) devrait les lier pour les quatre ans à venir. Cette nouvelle législature sera-t-elle davantage qu'une tentative désespérée des deux « partis du peuple » cabossés de sauver les meubles ?

Un saut dans l'inconnu

Ce qui ressort des négociations de ces dernières semaines est moins mauvais que ce qu'on pouvait appréhender. Des mesures concrètes dans les domaines de la protection

des salarié-e-s, de l'égalité, de la société numérique – les grands chantiers derrière la façade du « *made in Germany* » – y figurent. Le problème, c'est qu'aucun des signataires ne croit visiblement encore qu'un nouveau départ (notion qui figure expressément dans le titre du contrat) soit possible avec une coalition gouvernementale davantage motivée par la peur de nouvelles élections que par une véritable envie de se partager la responsabilité pour l'avenir du pays.

Tétanisé-e-s par leur peur commune de l'Alternative für Deutschland (AfD), le SPD et la CDU ont déclaré « la guerre aux populistes d'extrême droite » dans les médias. Ce n'est pourtant qu'en dépassant leur léthargie qu'ils pourront faire face à cette nouvelle opposition. Regarder Merkel en attendant qu'elle fasse quelque chose, comme c'était bien trop souvent le cas pendant la législature précédente, ne suffira désormais plus.

Un autre enjeu de taille qui attend le gouvernement est la cohabitation ministérielle : le nouveau cabinet devra apprendre à parler d'une seule voix, ce qui sera tout sauf un exercice facile dans un contexte où les inimitiés entre partis sont vécues ouvertement. Les dernières déclarations du nouveau ministre de la santé, Jens Spahn (CDU), illustrent bien cette difficulté : en relativisant la pauvreté induite par la mise en œuvre de Hartz IV concernant l'aide sociale et en attaquant frontalement celles et ceux qui souhaitent supprimer l'article de loi interdisant aux médecins de mentionner publiquement qu'ils et elles pratiquent l'IVG, il profite du vide politique actuel pour avancer ses idées rétrogrades.

Besoin d'un nouveau pacte

Avant le vote général de ses membres sur le contrat de coalition (et, *de facto*, sur la participation au gouvernement comme « petit partenaire » de la CDU), on reprochait régulièrement au SPD de vouloir « se suicider par peur de mourir ». Pour que cette prophétie ne se réalise pas, le SPD devra surtout affronter la difficulté qu'il a à rassembler ses quelque 440'000 membres derrière un projet politique cohérent.

Malgré la défaite de l'aile gauche du parti, menée par les Jeunes socialistes dans le combat contre la « GroKo », la *grosse Koalition* (seuls 40 % des membres se sont prononcés contre la participation au gouvernement), celle-ci sort renforcée de cet exercice de démocratie interne. Le renouveau du parti – le mot d'ordre martelé à l'interne depuis la défaite historique aux élections en septembre 2017 – ne pourra pas se passer de ses voix dissidentes.

La survie du parti dépendra donc, qu'on le veuille ou non, de la capacité de l'aile libérale du SPD, actuellement détentrice de la plupart de postes clés au niveau fédéral, à donner une place à celles et ceux qui voulaient tirer le frein à main et contraindre le parti à se focaliser sur son identité politique.

Olga Baranova

Initiatives sur la transparence

Des votations de bon augure

De bonnes nouvelles en provenance des cantons nous sont parvenues le dimanche 4 mars dernier. À Fribourg et dans le canton de Schwytz, deux initiatives en faveur de la transparence de la vie politique ont été acceptées en votation populaire. L'initiative fédérale en faveur de la transparence, déposée en octobre dernier, attend son traitement au Parlement.

La Suisse est l'un des rares États démocratiques à ne pas connaître de réglementation relative au financement des partis politiques et des campagnes de votation. Alors que la démocratie directe et les votations régulières ont donné naissance à une véritable industrie de la campagne politique, les comités de campagne et les partis n'ont pas d'obligation de publier leurs comptes ni l'identité de leurs donatrices·eurs les plus importantes. Or, si les moyens engagés dans une campagne ne garantissent pas son résultat, ils ont malgré tout une influence déterminante. On sait que certains lobbys, par exemple des milieux de l'assurance-maladie, de l'industrie pharmaceutique ou encore de l'armement, investissent des sommes considérables sur les sujets de votation les concernant, ou pour favoriser l'élection de représentant·es favorables à leurs thèses. C'est donc une exigence démocratique fondamentale que de savoir qui finance quelle campagne d'affichage, ou avec quels fonds sont élu·es les membres du Parlement fédéral.

La gauche gagne...

L'initiative fédérale sur la transparence exige que les partis et comités publient leurs comptes, ainsi que l'identité des donatrices·eurs lorsque les dons dépassent 10 000 fr. Déposée en octobre dernier, l'initiative devra être traitée au parlement avant d'être soumise à votation. Pour l'heure, le combat est mené au niveau des cantons et les résultats sont encourageants. Ainsi, le 4 mars 2018, l'initiative en faveur de la transparence lancée par la Jeunesse socialiste et les

Jeunes Vert·es à Fribourg a été acceptée en votation populaire à plus de 68 % des voix. L'initiative prévoit la publication des comptes des partis politiques, des groupements politiques et des comités de campagne, avec pour ces organisations l'indication complète de l'identité des personnes morales ayant effectué des dons, ainsi que leur montant. Pour les personnes physiques, l'obligation de dévoiler l'identité s'applique dès 5000 fr. de dons. Les comptes de campagnes doivent être publiés intégralement, avec indication des sources de financement. Quant aux élu·es des autorités cantonales, elles·ils devront publier annuellement «les revenus tirés de leur mandat» ainsi que «le revenu des activités en lien avec celui-ci». Un comité indépendant ou l'administration devra vérifier les données publiées. L'obligation de transparence va donc plus loin que ce qui est prévu dans l'initiative fédérale. Le Grand conseil et le Conseil d'État fribourgeois étaient opposés au texte, ce qui n'a pas empêché son acceptation à une large majorité.

... même à Schwytz

Dans le canton de Schwytz, la section locale de la Jeunesse socialiste avait lancé une initiative aux revendications similaires (publication des comptes des partis politiques et des comités de campagne), qui a également été acceptée à une courte majorité (50,3 % des suffrages) le dimanche 4 mars, là également contre l'avis du Grand Conseil et du Conseil d'État.

Le signal politique est fort. Dans un des cantons les plus conservateurs de Suisse, une

initiative lancée par la Jeunesse socialiste a pu réunir une majorité. La gauche peut gagner sur ce thème fondamental pour la démocratie directe. L'initiative fédérale est ainsi en mesure de réunir une majorité du peuple et des cantons, mais il faudra s'attendre à une campagne féroce des milieux bourgeois pour qui les résultats cantonaux ont dû sonner comme un coup de semonce. Par ailleurs, l'initiative fédérale concerne les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale et les campagnes nationales. Il reste encore du travail à effectuer dans les cantons. Avec Fribourg et Schwytz depuis peu, seuls Neuchâtel, Genève et le Tessin réglementent le financement des partis et des campagnes politiques.

Arnaud Thiéry

LEPOING



Suite à la mort d'un Nigérian soupçonné de *deal* entre les mains de la police de Lausanne, **Benoît Gaillard** a cru bon d'afficher une pudeur outrée en jugeant «déplaisantes», non les violences répétées et impunies de la police envers les populations marginalisées, mais les dénonciations par certain·es élu·es du profilage racial pourtant évident qu'elle opère au nom d'une inefficace «politique de lutte contre le trafic de drogue». Il fut un temps où le PS lausannois savait mieux choisir ses combats et ses alliés·es.

LA ROSE



On savait déjà que les Jeux Olympiques faisaient perdre la tête aux tyrans de toute la planète. Il s'en est fallu de peu que la Suisse ne succombe à cette folie collective, mais c'était sans compter sur **Silva Semadeni**, la tenace socialiste grisonne, déjà cheville ouvrière du refus de la candidature des Grisons l'an passé. Sa motion visant à soumettre le soutien financier de la Confédération au référendum a passé la rampe de justesse au Conseil national, et nous ne pouvons que la remercier pour cela!

Presse

ATS : le profit aux actionnaires, le chômage aux journalistes



Cent ans après la grève générale, une autre grève historique a eu lieu au cours des mois de janvier et février. Ce mouvement a surpris une grande partie de l'opinion publique qui méconnaissait l'existence de l'Agence télégraphique suisse (ATS). Cette dernière assure, dans l'ombre, une information de qualité, neutre et indépendante dans toute la Suisse depuis 125 ans, ce qui ne sera plus possible avec la suppression de l'équivalent de 35 postes à plein temps sur 150. Suite à une grève d'avertissement et un entretien

maladroit du directeur Markus Schwab ayant jeté de l'huile sur le feu en affirmant à la *NZZ am Sonntag* que l'ATS n'avait de responsabilité qu'envers ses actionnaires, les journalistes de l'ATS ont mené une grève de 81 heures. Pendant cette période, les journalistes se sont transformés en de vrais activistes, organisant un tour de Suisse qui a suscité la solidarité de nombreuses rédactions et politicien-ne-s, même dans les partis bourgeois qui, jusqu'à ce jour, n'avaient jamais osé soutenir une grève, comme si c'était un crime et pas un droit...

Une grève logique

La grève de la rédaction de l'ATS est la conséquence logique du démantèlement des médias par leurs propriétaires et actionnaires pensant principalement à leurs profits (dans le cas de l'ATS ils veulent se verser une grande partie des réserves, estimées à 19 millions de francs, avant la fusion avec Keystone). Ainsi, ils tentent par tous les moyens de réduire les « coûts » représentés par les journalistes et le plurilinguisme, vus comme un poids et non comme un atout.

Cette logique ne tient compte ni de la diversité culturelle ni de la qualité du journalisme. Suivant seulement la logique du profit, le plus grand actionnaire de l'ATS, Tamedia, a annoncé la même semaine avoir réalisé un bénéfice de 170 millions de francs et a appuyé Schwab lorsqu'il a décidé de licencier des nombreuses-eux collaboratrices-eurs de longue date, certain-e-s étant proches de la retraite. Par là, ils mettent à la casse le service public offert par l'ATS comme si c'était une des (neuf!) voitures que le chef de l'ATS a enregistrées dans le garage du siège central à Berne.

Les journalistes de l'ATS ont fait preuve d'une cohésion et d'une solidarité franchissant les barrières linguistiques et les destins personnels. Même si la grève a été suspendue afin de donner une chance à la conciliation du Seco, cette lutte se poursuit encore. C'est un signal fort envers le monde politique quant au malaise auquel les journalistes sont confrontés depuis des années : détérioration progressive des conditions de travail, augmentation des exigences en termes de qualification, tâches multimédiales et horaires de travail. Le malaise est aussi dû à l'absence complète de vision médiatique des éditeurs au-delà de l'aspect financier. Suite au non sec à l'initiative « No Billag », le moment est venu de concevoir de nouveaux modèles afin de garantir un journalisme indépendant et de qualité. Le soutien aux médias doit aller au-delà d'une aide financière et englober toutes les dimensions du travail journalistique, de la formation jusqu'à la diffusion sur les réseaux sociaux. C'est également à la politique de trouver des solutions innovatrices dans la sauvegarde du service public de l'ATS, sans lequel la qualité du discours démocratique va sûrement diminuer.

Marco Fähndrich
Ancien rédacteur de l'ATS

Qui possède l'ATS ?

Selon les derniers chiffres publiés par l'ATS (rapport au 31 décembre 2016), son actionnaire le plus important est le groupe Tamedia (29,4 % du capital-actions). Depuis le rachat d'Edipresse, Tamedia, qui a récupéré les parts de l'éditeur romand, dispose d'une majorité relative au sein de l'agence télégraphique. L'actionnaire suivant est le groupe NZZ (11,4 % du capital), devant la SSR (10,0 % du capital) et le groupe Médias Suisses (9,5 % du capital). Le solde est détenu essentiellement par des titres de la presse écrite ou radiotélévisée, ainsi que par quelques « organisations » et « particuliers » dont l'identité n'est pas dévoilée. AT

Vaud

Soins dentaires : quelles perspectives après le refus de l'initiative ?

Le 4 mars 2018, l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » n'a pas passé la rampe, à 7 points de la majorité des votantes et des votants. Cela constitue un score significatif pour un projet qui remet fondamentalement en cause les bases du modèle de financement de la santé en Suisse.

Lancée en 2014 par de nombreuses organisations, l'initiative cantonale pour les soins dentaires visait à instaurer une assurance publique universelle garantissant le remboursement des soins dentaires à toutes et tous. En effet, l'assurance maladie (LAMal) exclut ces soins, qui sont donc essentiellement couverts par les personnes ou les services sociaux. La campagne a permis de faire émerger plusieurs évidences. Tout d'abord, la santé bucco-dentaire ne dépend pas seulement d'un bon brossage des dents, mais aussi d'autres éléments liés à la santé. Le paradoxe dans ce domaine particulier de la santé est qu'il est avéré qu'une bonne prise en charge permet de faire baisser les coûts de la santé. De plus, plusieurs études ont permis de mettre en lumière qu'environ un quart de la population peine à régler ses factures de dentiste. Si les opposant·e·s clairaient dès le départ que le système actuel avait fait ses preuves, ils ont dû admettre pendant la campagne que des améliorations étaient nécessaires.

Les moyens et les besoins

Cette initiative prévoyait aussi un financement par une contribution paritaire de 1 %, payée à moitié par les salarié·e·s et par les employeuse·s, sur le modèle de l'AVS. Elle respectait ainsi le principe « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Cette initiative constituait donc une rupture avec le modèle inique des primes par tête de la LAMal. Finalement, la création d'une telle assurance permettant un déve-

loppement de la couverture des soins aurait constitué un signal dans un contexte de détérioration constante de l'assurance maladie régie par la LAMal.

Le débat autour de cette question ne s'arrête pas à cet échec dans les urnes vaudoises, puisque des initiatives semblables ont été déposées dans d'autres cantons et vont être soumises au vote. C'est le cas des cantons de Genève, Neuchâtel, du Valais et du Tessin. Par ailleurs, il s'agira également de travailler à ce que ce débat soit prochainement porté au plan

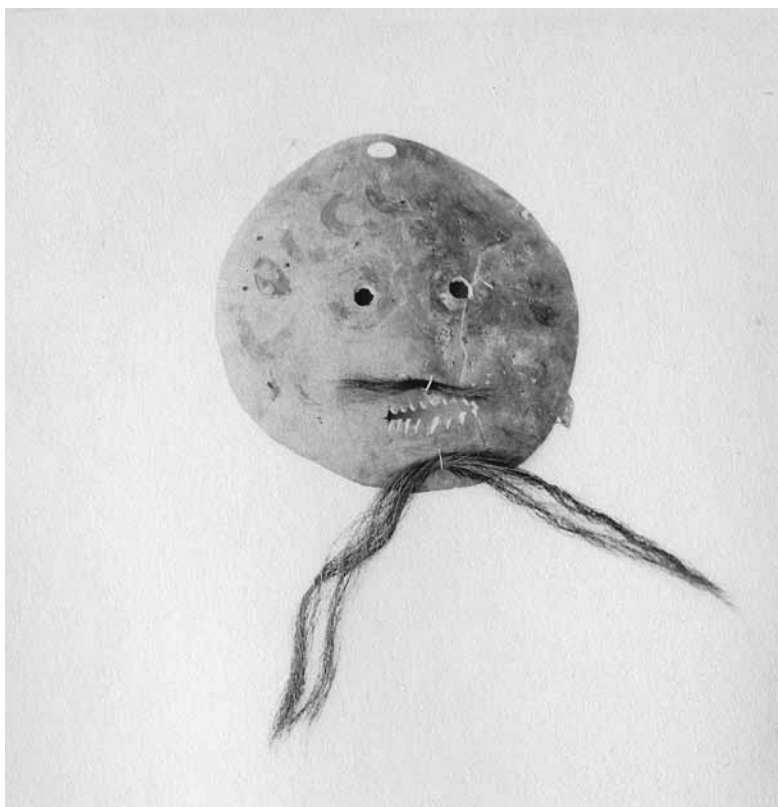
fédéral, tant du point de vue de l'intégration des soins dentaires aux prestations prises en charge qu'en matière de modalité de financement de la LAMal. Dans ce cadre, l'initiative a ouvert un débat public sur le mode de financement des frais de santé.

La droite sur les dents

Finalement, le projet de loi sur la santé bucco-dentaire, dont l'examen par le Grand Conseil avait été suspendu le temps de cette votation, va reprendre. Malheureusement, il y a fort à parier que la droite, le Centre patronal et la corporation des médecins-dentistes s'opposeront à toute amélioration substantielle de la couverture des frais de santé bucco-dentaire, au contraire de ce qui aura été avancé durant la campagne de votation.

Julien Eggenberger

Membre du comité d'initiative



Université de Fribourg

N'oubliez pas de passer à la caisse

Contre les autorités universitaires et politiques, qui sont déterminées à augmenter les taxes d'études, les étudiant·e·s de l'Université de Fribourg luttent pour un accès démocratique aux études supérieures.

Début février, le Grand Conseil fribourgeois a avalisé l'augmentation de 180 fr. des taxes étudiantes à l'Université de Fribourg. C'est à la demande du rectorat de l'université que les autorités politiques ont décidé cette hausse.

Au-delà des montants concernés – le rectorat ne cesse de rappeler que les taxes fribourgeoises actuelles sont moins élevées que celles de la plupart des autres universités suisses –, la question des taxes d'études est absolument décisive car elle dit quelque chose de fondamental quant à la conception générale de l'éducation. Établir des taxes, les augmenter, comparer leur montant au « coût » par étudiant·e, c'est définir l'éducation comme

un bien de consommation, l'intégrer à un marché et considérer les dépenses publiques en sa faveur comme une subvention, et non comme un investissement.

Défendre la gratuité des études, c'est définir ces dernières à l'inverse comme un *service public* dont l'activité irrigue l'ensemble de la société, excédant de très loin les seuls étudiant·e·s, présent·e·s ou futur·e·s. C'est rappeler dans le même temps que ce n'est pas seulement l'augmentation des taxes qui est absurde, mais leur existence même. On ne demande pas à un·e salarié·e de payer pour pouvoir accéder à son lieu de travail ; il devrait en être de même dans les Hautes Écoles, d'où la nécessité de revenir à

cette vieille revendication d'un salaire étudiant (voir en page 23).

Il existe un espace universitaire qui a depuis longtemps testé l'augmentation massive des taxes d'études : l'Amérique du Nord. Les résultats y sont désastreux, puisque cette politique a conduit au retrait des collectivités publiques du financement de l'éducation supérieure, à sa privatisation généralisée et à un endettement massif des étudiant·e·s. En 2012 au Québec, le magnifique combat des étudiant·e·s contre des propositions du même acabit était venu rappeler l'ampleur mondiale de l'attaque contre le service public de l'éducation et l'importance d'y résister (voir *Pages de gauche* n° 112 et 137).

Antoine Chollet

Plus d'informations sur :
<https://stoplahaussefribourg.wordpress.com>

Vaud

Retraites : la mobilisation a payé

Le 1^{er} mars à 18 h 00, une heure avant la tenue de la cinquième assemblée générale de la fonction publique, le conseil d'administration (CA) de la caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) annonçait le retrait de son plan 2019. Celui-ci, basé sur des (pré)visions particulièrement pessimistes de la capacité de rendement de la caisse, prévoyait d'imposer deux ans de plus de travail à toutes et tous.

C'est en particulier l'incompréhension de devoir une fois encore subir une baisse de leurs conditions de retraite – le dernier plan de 2013, qui n'a pas même encore déployé tous ses effets, leur ayant déjà demandé de lourds sacrifices – l'augmentation de la pénibilité de leur travail au quotidien ajoutée à un fort sentiment de non-reconnaissance, notamment de la part de leur employeur, qui ont motivé les salarié·e·s de la fonction

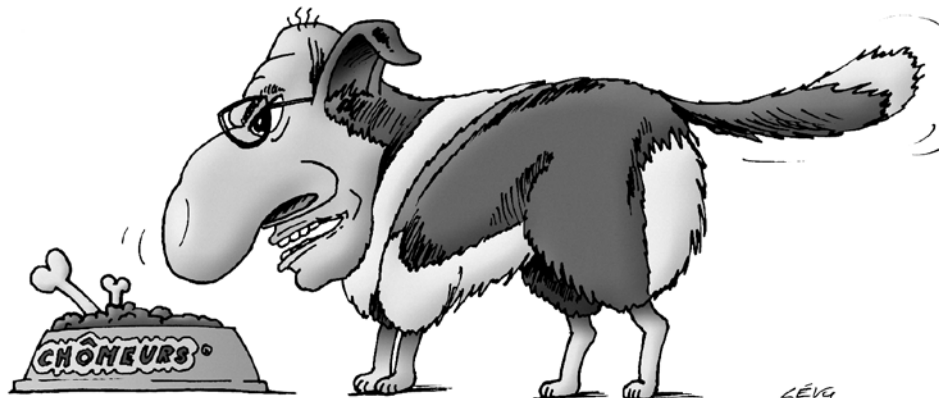
publique à lutter avec détermination pendant plusieurs mois.

Depuis la manifestation en novembre 2017, à laquelle un millier de personnes ont participé, à la grande journée de mobilisation et de grève du 25 janvier avec plus de 5000 personnes dans la rue et près de mille en grève, les négociations entre le Conseil d'Etat et les organisations du personnel, chargés de trouver une alternative au plan proposé, ont beaucoup évolué. Elles se sont transformées en fonction du renforcement et de l'élargissement de la mobilisation. Ainsi, et après le refus unitaire des syndicats de transiger sur les alternatives proposées par le Conseil d'Etat, qui reposaient notamment sur une augmentation des cotisations uniquement à charge des salarié·e·s, leurs organisations adressaient une lettre commune au CA lui demandant le retrait du plan jusqu'en 2022,

prochaine date d'expertise fixée. Après des tergiversations du CA et sous la menace d'une nouvelle journée de mobilisation et de grève, qui s'annonçait encore plus forte que la précédente, la nouvelle est donc tombée. L'organe de surveillance des caisses (l'As-So), doit encore valider cette décision mais le risque de refus est mince.

Cette mobilisation exemplaire a permis de révéler que la situation financière de la CPEV était encore meilleure que prévu, mais c'est surtout à elle seule que nous devons la prise en considération de cette bonne santé, puis l'abandon du plan. Ceci démontre que la question des retraites est d'abord politique avant d'être technique, et qu'une bataille n'est jamais perdue d'avance, même si la guerre n'est pas encore gagnée.

Cora Antonioli
Vice-présidente du SSP

LES NOUVELLES AVENTURES DE **LACI** CHEF FIDÈLE DU DÉMANTÈLEMENT SOCIAL


Le chômage pour discipliner le salariat

Dans le discours managérial dominant, le chômage est synonyme d'échec individuel. Les chômeuses-eurs seraient celles et ceux qui ne savent pas suffisamment se « vendre » sur le marché du travail et un peu de développement personnel devrait y remédier. Nous mentionnons un exemple de ce type de discours en page 15.

Pourtant, le chômage ne peut pas être appréhendé comme un phénomène individuel. Maintenir un quota de personnes actives au chômage, donc dans la précarité ou du moins dans une situation à la fois instable sur le plan économique et dégradante sur le plan social, fait depuis longtemps partie des stratégies du patronat pour contrer les revendications syndicales. Le chômage est une arme politique, et son taux n'est pas le fruit d'une conjoncture purement extérieure.

Dans ce dossier, nous voulons montrer que les dernières réformes de l'assurance-chômage, en Suisse (page 10) comme en France par ailleurs (page 18), aggravent la précarisation du statut des chômeuses-eurs (réduction du nombre d'indemnités, augmentation des tracasseries administratives, etc.) en s'éloignant d'une logique d'assurance qui voudrait

que les indemnités soient dues du simple fait que l'on a cotisé pour en bénéficier.

D'une série d'entretiens que nous avons menés avec des représentant·e·s de l'Association de défense des chômeuses-eurs comme avec des personnes directement concernées ressort une image ubuesque d'une assurance dite sociale qui diffuse un message culpabilisant, tout en proposant des « cours » et autres « recettes » standardisés mais toutefois supposés permettre l'éclosion des individualités. Les travailleuses-eurs des offices régionaux de placement (lire l'entretien en page 14) ne sont d'ailleurs pas épargnés par les directives du Secrétariat d'État à l'économie, pas plus que les syndicats qui gèrent une part importante du versement des indemnités de chômage par le biais des caisses syndicales.

À travers un entretien avec un représentant du syndicat SIT ou une recension sur le thème du « chômage heureux », nous explorons quelques pistes pour appréhender différemment le chômage : comme un produit du rapport de force entre capital et travail, qui appelle une réponse collective et syndicale, voire qui peut être subverti si on le considère comme une période de repos bienvenue hors du temps de la production.

Le chômage en Suisse

L'organisation capitaliste de la main-d'œuvre a comme corollaire le risque de chômage. Face à ce risque les syndicats ont créé à la fin du XIX^e siècle les premières caisses de chômage.

DOSSIER Ce n'est qu'en 1924 que le Parlement adopte la première loi sur l'assurance chômage, alors que seulement 10 % de la population active est d'une manière ou d'une autre assurée. Seulement 20 % des salarié·e·s sont couvert·e·s par l'assurance chômage alors qu'entre en vigueur en 1982 la première loi sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Cette loi fait suite notamment à la crise économique des années 1970. Si le taux de chômage reste relativement bas, cela est dû en quelque sorte à son exportation via les renvois massifs de la main-d'œuvre étrangère et le non-renouvellement des permis saisonniers.

Dès le début, les indépendant·e·s et les bas revenus en sont exclu·e·s. Désormais les cotisations seront paritaires mais un minimum de six mois de cotisations restent nécessaires afin d'ouvrir un droit à une indemnité. Aussi la loi contient un volet « d'activation », soit des mesures du marché du travail (MMT) censées inciter à l'insertion sur ledit marché. Cette politique des mesures d'activation se substitue à celle des grands chantiers où la demande publique stimulait la

création d'emplois. Le principe d'une rente moins élevée que la moyenne des derniers salaires (entre 70 et 80 %) est établi.

La dernière révision, soit la 4^e révision adoptée en 2010, durcit les conditions d'accès à l'assurance. Le Parlement a renforcé le lien entre durée de cotisation et d'indemnisation. Pour avoir droit à 400 indemnités, il faut avoir cotisé désormais 18 mois (260 indemnités pour 12 mois). Les jeunes en formation voient leur droit réduit et les chômeuses·eurs de moins de 25 ans n'ont désormais droit qu'à 200 indemnités (contre 400 auparavant). Les différentes révisions de la LACI modifient les critères d'accès au chômage et donc la statistique du nombre de chômeuses·eurs. Depuis la 2^e révision qui introduira les offices régionaux de placement (ORP), les MMT demeurent une des clefs du système. Sous la supervision du Seco, l'activité des ORP est évaluée selon des critères quantitatifs et les chômeuses·eurs sont stigmatisé·e·s.

Le frein à l'endettement

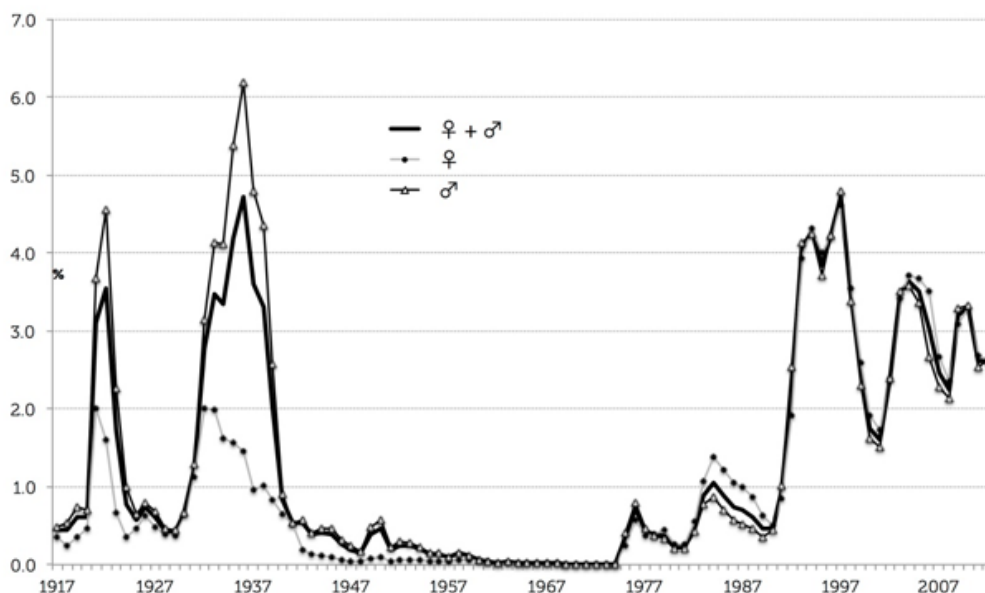
Lors de la 3^e révision de 2002, un dispositif de frein à l'endettement est introduit. Ce dispo-

sitif oblige le Conseil fédéral à proposer une révision de la loi dès que les dettes de l'assurance-chômage dépassent de 2,5 % de l'entier des salaires soumis à cotisation. C'est ce qui provoquera la 4^e révision de la LACI en 2011 et la substantielle économie d'environ 600 millions de francs effectuée par le durcissement de l'accès aux indemnités. Cette question du financement est essentielle. D'une part au niveau du financement les solutions préconisées sont toujours les mêmes: augmentation des cotisations et réduction des prestations, le tout restant financé sur des cotisations salariales. Ainsi les entreprises qui licencient font peser les coûts sur la collectivité et n'assument aucune charge. En outre celles qui n'utilisent que peu de main-d'œuvre, mais font potentiellement courir des risques en matière d'emploi (par exemple les entreprises actives dans les nouvelles technologies) contribuent moins au financement.

Quelles statistiques ?

L'action publique se nourrit aussi de statistiques. En matière de chômage la définition de qui est un·e chômeuse·eur est un enjeu politique important. Les statistiques fournies par le Seco portent sur les chômeuses·eurs inscrite·s auprès des ORP uniquement, alors que la définition du Bureau international du travail (BIT) qu'utilise l'Office fédéral de la statistique est plus large. Selon le BIT un·e chômeuse·eur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est simultanément sans emploi, disponible dans les 15 jours et a cherché activement un emploi dans le mois précédent.

Entre les deux statistiques la différence est quasiment de 50 %, car le Seco exclut beaucoup de personnes: les personnes en gain intermédiaire ou en programme d'emploi temporaire, les personnes arrivées en fin de droits, les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes en sous-emploi, les personnes disponibles mais non actives.



Taux de chômage, en % de la population active, 1917-2012 (source : www.histoiredelasecuritesociale.ch)

Mathieu Gasparini

« Les gens sont très angoissés à l'idée d'aller se faire aider à l'ORP »

Depuis plus de 25 ans, l'Association de défense des chômeuses et chômeurs (ADC) de Lausanne effectue un travail de suivi politique de l'évolution sur la loi sur le chômage, et tient une permanence de conseil juridique ouverte à toute personne en lien avec le chômage, de façon à aider chacun·e à prendre en charge sa propre défense. Rencontre avec trois de ses militant·e·s (les témoignages qui figurent en encadrés dans les pages suivantes ont été anonymisés).

DOSSIER

Quand et pourquoi l'ADC a-t-elle été créée ?

L'ADC est née au début des années 1990, lorsque le secteur de la construction est entré en crise et qu'en quelques années le taux de chômage a commencé à augmenter. Il s'agissait de s'opposer au discours sur les «abus du chômage» qu'on a très rapidement vu se mettre en place, alors même que personne ne semblait remarquer que ces prétendus «abus» n'existaient pas avant l'augmentation du taux de chômage...

Un autre moment clé a été la création en 1995 des Offices régionaux de placement (ORP) sous leur forme actuelle. La Suisse est l'un des premiers pays à avoir mis en place un tel outil, avec un système de contre-prestations pour pouvoir être indemnisé·e. Dès le début, l'ADC s'était opposée à la création des ORP, puisque ceux-ci ont été créés de manière tout à fait explicite pour être au service des entreprises, et non comme un espace au service des assuré·e·s. Globalement, ce décor posé au début des années 1990 a très peu évolué, et la manière de traiter les assuré·e·s n'a pas changé. Les personnes engagées comme conseillères·ers ORP viennent souvent du monde du travail temporaire: c'est le profil qui est recherché, et il s'agit donc bien d'un système au service du patronat.

L'idée même de «placement» contenue dans le nom d'«Office régional de placement» n'est plus très actuelle. Il y a souvent un malentendu lorsque les gens

s'inscrivent au chômage pour la première fois: ils pensent que leur conseillère·er ORP est une sorte de coach qui va les aider à retrouver du travail, et sont toujours très surpris lors de leur première sanction, quand ils découvrent qu'il ou elle n'est pas là pour les aider, mais bien pour les contrôler.

Comment interpréter la stratégie de culpabilisation des chômeuses·eurs ?

On fait comme si le chômage dépendait entièrement de l'assuré·e, sans considérer les 150'000 autres personnes en Suisse qui sont dans la même situation. La personne au chômage est dénigrée et rendue coupable, alors que le chômage est déjà en soi une situation difficile. De plus, le dispositif de l'ORP amène à se retrouver seul face à sa·son conseillère·er, dans son bureau. Plus le chômage dure, plus la pression psychologique sur l'assuré·e va augmenter.

Cette façon de faire peser sur l'individu l'entière responsabilité de sa situation est liée au refus de voir que le chômage est un problème de société.

Comment fonctionne l'ADC au quotidien ?

On peut distinguer deux pôles d'activité: d'une part le travail d'analyse politique sur les problématiques liées au chômage; d'autre part la permanence de conseil juridique. Cette seconde activité a pris une place de plus en plus importante depuis une dizaine d'années, ce qui s'explique par la multiplication des sanctions, le durcissement des règles et la complexification des cas.

Quelles sont les difficultés particulières à la mobilisation de personnes au chômage ?

L'organisation des ORP a changé dans le sens d'une individualisation toujours plus poussée des chômeuses·eurs. Même l'espace des salles d'attente est aménagé de façon à ce que chacun·e soit éloigné·e des autres de façon à ce qu'elles·ils ne se parlent pas, pour séparer les gens et casser toute possibilité de réactions collectives. Avant les gens allaient pointer et se retrouvaient en file, on pouvait aller distribuer des tracts à la fin du mois devant les ORP. Aujourd'hui cela ne sert à rien, il n'y a pas grand monde et on se fait rapidement chasser par les agent·e·s de sécurité. Les processus d'individualisation ont donc porté leurs fruits ces vingt dernières années. Cette absence de sentiment collectif désamorce toute volonté d'action.

Il y a aussi toute une population de chômeuses·eurs qui vit dans la peur, en lien avec des situations liées à l'asile ou à la migration (permis B et C par exemple). Ces personnes n'osent pas faire recours de peur que les



démarches juridiques ne leur créent un casier judiciaire – ce qui n'est pas le cas! – et ne mettent en péril leur statut en Suisse. Il y a beaucoup de désinformation autour de cette question, ce qui sape les éventuelles envies de révoltes.

Quels changements avez-vous pu observer ces dernières années ?

Le terrain des grandes transformations de ces dernières années, ce n'est pas tellement celui de l'assurance-chômage,

mais plutôt celui du dernier filet social, le revenu d'insertion (RI) : il a été inclus dans le système des contre-prestations, ses bénéficiaires doivent désormais passer dans les ORP et des sanctions ont été introduites, par exemple en cas de rendez-vous manqué.

On remarque une multiplication des sanctions et un durcissement général des règles ces derniers temps, qui passent aussi par la mise sous pression des gens qui travaillent à l'ORP, pour les pousser à sanctionner les bénéficiaires, à les contrôler et à les faire sortir à tout prix des statistiques du chômage.

Par ailleurs, on constate une complexification des cas. De plus en plus de personnes se retrouvent dans des situations hybrides, à cheval entre le RI et les ORP, sans parler des questions de permis de séjour. Ces situations très compliquées nous désarment souvent, malgré notre expérience dans le domaine. La complexité des situations s'étend aussi au monde du travail. Comme un licenciement pour faute grave écope de 31 jours de sanctions au minimum, on doit aussi parfois traiter des conflits avec l'ancien-ne employeuse-eur, car ce genre de licenciement doit être contesté devant le tribunal des prud'hommes si l'on veut avoir une chance d'éviter la sanction. On doit donc de plus en plus souvent se battre à la fois contre les employeuses-eurs et contre les caisses de chômage.

Quels rapports entretenez-vous avec les syndicats ?

Il y a un gros problème avec les caisses de chômage syndicales à notre sens. Lors de la création des ORP et des caisses de chômage publiques, l'accord des syndicats a été « acheté » en leur laissant la possibilité de conserver leurs caisses. Ils en tirent en effet des revenus loin d'être négligeables – on n'a jamais vraiment su combien – et ont de fait été pris dans cet engrenage néfaste dès l'origine, ce qui explique qu'ils ne puissent s'exprimer librement sur le sujet.

Si les caisses de chômage ont en fait assez peu de pouvoir, elles jouent un grand rôle au moment de l'inscription, car elles décident si la perte d'emploi est fautive ou non. Des caisses censées être

« syndicales » se retrouvent ainsi à sanctionner de manière très brutale des travailleuses-eurs qui ont perdu leur emploi, créant un paradoxe tout à fait malsain entre combat syndical et défense des chômeuses-eurs.

L'ADC a longtemps essayé de tisser des alliances avec les syndicats, mais nous n'avons pas rencontré de véritable volonté politique de leur part de s'engager sur le thème du chômage.

Les syndicats pourraient-ils subvertir le système des caisses de chômage de l'intérieur ?

Toutes les caisses de chômage sont de manière très directe sous la coupe du secrétariat d'État à l'économie (Seco), et sont soumises à de forts contrôles. On peut mentionner l'exemple intéressant des ORP de Genève, qui ont longtemps résisté et refusé de sanctionner les assurés-e-s, mais ont été mis au pas par la pratique du *benchmarking* (évaluation comparative)

« L'impression d'être dans un film »

« Je suis au chômage depuis janvier, et là on vient de m'envoyer faire un cours de CV, dans une entreprise qui s'appelle « Cap Avenir ». J'habite à Renens, mais ils m'ont envoyé prendre le cours à Yverdon, alors qu'il y a des cours de CV pareils à Lausanne : c'était simplement pour voir si j'arrivais à me lever à 7 heures du matin pour prendre le train, pour voir si j'étais ponctuel et apte à être placé. Et si un jour tu arrives en retard, il y aura une sanction qui tombe derrière.

» Le cours dure sept jours, donc quand tu arrives le premier jour, tu te demandes comment il va être possible de passer sept jours entiers à faire un bête CV ! Après tu comprends : il y a une vingtaine de personnes qui attendent autour d'une grande table, et le formateur commence à demander à la première personne : « Est-ce que vous pensez que le nom, il faut le mettre au centre, à gauche, ou à droite sur la page ? Qu'est-ce que vous pensez ? » Cette question essentielle, chacun doit perdre son temps avec. Chacun à son tour doit en parler, certains parlent plus, d'autres moins... et une heure est passée. « Ah, on va faire une pause ! », annonce le formateur. C'est vraiment marrant, t'as l'impression d'être dans un film ! Le formateur n'a pas vraiment de sujet, faire un CV en sept jours, il faut être complètement fou ! Mais c'est une réalité, j'étais dedans, je viens juste de finir. On m'avait raconté ça avant mais je n'y croyais pas...

» Franchement, les formateurs qui donnent ces cours inutiles, ils en souffrent. Celui que j'avais, il avait trouvé une bonne technique, il laissait les participants parler : « Qu'en pensez-vous, est-ce que le CV est important ? » Et là, un vieux commence à dire qu'à son époque ce n'était pas nécessaire d'avoir un CV, etc., chacun commence à raconter sa vie pendant quinze minutes, et avec vingt candidat-e-s, la journée passe sans même qu'on commence à faire son CV ! En plus ça ne sert à rien de refaire son CV, on en a tout-e-s déjà fait plusieurs fois, on a fait d'autres cours pour cela, et si un formateur préfère que le CV soit vert, un autre préférera qu'il soit bleu...

» Et si tu demandes si la mesure est vraiment utile, on te répond que tu seras sanctionné si tu n'y vas pas. Le chômage essaie d'économiser de l'argent, mais il en perd beaucoup en faisant des mesures « bidon », fictives, juste pour voir si les gens sont « plaçables ». »



il y a une dizaine d'années. Le Seco les a alors forcés à adopter les mêmes pratiques que dans les autres cantons. Une caisse de chômage a en réalité très peu de marge de manœuvre, elle est sous le contrôle de la confédération, et c'est une illusion de croire qu'on pourrait subvertir cela de l'intérieur.

Quelles sont les principales revendications que vous portez actuellement ?

Il faut cesser de considérer toutes les assuré·e·s comme des abuseuse·s en puissance, pour le chômage comme pour les autres assurances sociales. De manière générale, on observe une maltraitance institutionnelle qui ne peut qu'être très mal vécue par les gens qui passent par ces offices. Les gens que nous rencontrons sont très angoissés à l'idée d'aller se faire aider à l'ORP. Nous avons toujours dénoncé la «double casquette» qui voudrait que les ORP soient à la fois là pour les aider et pour les punir.

On peut également évoquer le non-recours aux prestations, le renoncement à des prestations dues par découragement, qui est un aspect dont on parle moins que des prétendus «abus», évidemment. Le budget alloué à débusquer les abuseuse·s est par ailleurs supérieur à ce qui est récupéré quand on découvre réellement des abus.

Finalement, c'est tout le système de contrainte qui est absurde. Toutes les formations et tous les emplois temporaires subventionnés (ETS) qui sont faits sous la

contrainte sont problématiques, voir contre-productifs. Cela ne peut pas amener d'effets positifs pour les personnes qui les suivent. Même d'un point de vue économique, il serait beaucoup plus intéressant de laisser à chacun·e son libre arbitre, de façon à ce qu'ils et elles puissent faire ce qui les intéresse réellement, mais ça n'est pas du tout dans ce sens que les choses sont construites.

*Propos recueillis par
Antoine Chollet et
Gabriel Sidler*

«C'était du harcèlement administratif»

«J'ai 59 ans, et ça fait trente ans que je suis en Suisse. J'ai travaillé à plusieurs postes, dont plus de 17 ans dans un grand hôtel, d'où j'ai été licencié avec plusieurs autres personnes. Je n'ai pas retrouvé du travail tout de suite, à cause de mon âge, du fait que je n'avais pas de CFC et que je ne parle pas parfaitement français.

» Je suis resté trois ans au chômage, tout en étant de temps en temps engagé pour de petits emplois temporaires. J'ai fait une première formation obligatoire pour pouvoir faire ensuite le CFC d'agent d'exploitation. Mais comme j'arrivais en fin de droits, l'ORP a refusé de me soutenir financièrement, et mon dossier a été transféré au social. Après de nombreuses démarches, j'ai pu obtenir un soutien pour les trajets et les manuels, tout en travaillant en parallèle pour compléter mon revenu. En raison de ces difficultés administratives et des nombreux justificatifs à fournir, à quoi s'ajoutaient mes responsabilités familiales, je n'ai pas eu assez de temps pour ma formation, et la première fois j'ai réussi l'examen théorique mais raté l'examen pratique.

» Mais je voulais continuer, pour pouvoir retrouver un boulot. Personne ne voulait plus payer, ni le social ni l'ORP. J'ai donc dû payer cette formation moi-même, alors que j'avais le minimum vital, et j'ai dû aller faire la formation en Valais et payer les transports, parce qu'on m'avait bloqué la formation dans le canton de Vaud.

» Alors que j'avais entre-temps retrouvé un travail à temps partiel, que je suivais mes cours, que je devais faire toutes leurs lettres et en plus m'occuper de ma famille, ils m'ont forcé à faire des cours et programmes d'occupation. Comme ils n'avaient rien à voir avec la formation que

je suivais et que je n'avais pas le temps de les faire, ils m'ont beaucoup sanctionné pour cela, alors que je travaillais à 60 % ou 70 % en comptant les heures supplémentaires. On a dû écrire beaucoup de lettres de recours... J'avais des rendez-vous jusqu'à trois ou quatre fois par mois, je devais faire quinze offres d'emploi par mois, et ils me sanctionnaient si je ne le faisais pas ou si je manquais un rendez-vous, alors qu'ils refusent qu'on les déplace et ne tiennent pas compte de nos disponibilités. Si je n'allais pas à un programme d'occupation inutile pour moi, ils me sanctionnaient. Ils ont même bloqué l'argent que recevait mon fils pour manger à l'école.

» Finalement j'ai réussi mon examen, malgré tous ces problèmes qu'ils m'ont fait. En plus, les cours pour le CFC d'agent d'exploitation, c'est du travail physique toute la journée, fatigant. Et quand je rentrais le soir, je devais gérer toutes ces lettres et ces rendez-vous, plus ma famille... Tout ce stress m'a créé des problèmes physiques et psychologiques, j'ai beaucoup souffert, et le médecin m'a plusieurs fois dit d'arrêter ma formation.

» C'était une période terrible pour moi. J'ai dû me battre contre l'ORP et le social tout en cherchant du travail. C'était du harcèlement administratif. Ils sont contre nous et ne nous aident pas, alors qu'on a payé nos impôts pour qu'on nous aide en cas de besoin. Ils rajoutent une deuxième couche de problèmes. J'ai vu plusieurs fois des personnes pleurer en sortant du bureau de leur conseiller ORP. J'ai toujours trouvé du travail moi-même, mais je n'ai jamais eu un seul entretien grâce à l'ORP, pas un seul. Il faut fermer les ORP, s'ils n'aident personne. »



L'ORP en question

Comment travaillent les conseillères-ers des Offices Régionaux de Placement (ORP) ? Pages de gauche s'est entretenu avec une conseillère ORP du canton de Vaud afin d'en savoir plus sur le fonctionnement du système. Pour des raisons de confidentialité, nous avons décidé de préserver son anonymat.

DOSSIER

Pourriez-vous me raconter une journée type ?

Une journée, c'est 6 à 8 entretiens avec 1 ou 2 plages d'inscription pour une nouvelle personne; c'est un bilan assez administratif, car nous aidons l'assuré-e dans ses démarches avec la caisse, avec une prise de connaissance générale du dossier et la définition d'une stratégie de recherche et d'insertion. Pour le reste, ce sont des entretiens de suivi qui durent entre 15 et 45 minutes, cela dépend de la phase de recherche, des contacts réguliers. Un procès-verbal de l'entretien est réalisé, qui peut être consulté. Tout échange avec l'assuré-e doit faire l'objet d'une trace. Il n'y a pas de minutage par entretien.

En termes de volume, combien d'assuré-e-s gérez-vous ?

Il y a un objectif global qui consiste à voir 72 % du portefeuille des assuré-e-s par mois. La moyenne pour un 100 % est d'environ 130 dossiers. Selon les périodes ça peut aller jusqu'à 140 ou 150. Les ORP sont libres de fixer leurs règles, comme de fixer un nombre minimal d'entretiens par jour. Ainsi à Neuchâtel, la norme est plutôt de 10. Personnellement, je considère que 6, c'est optimal et 7 c'est gérable. Au-delà cela devient très éprouvant.

À côté de cela la-le conseillère-er doit chercher des postes à proposer aux assuré-e-s. L'objectif est de proposer 40 % des postes hors des plages d'entretien. Le but est de faire ce travail de recherche en continu, de faire des veilles pour orienter les assuré-e-s vers les emplois adaptés. Mais c'est compliqué de disposer d'assez de temps pour bien faire ce travail.

Comment voyez-vous votre activité ?

La tension est que la-le conseillère-er qui voudrait faire du suivi et de l'accompagnement est en permanence dans la négociation avec la statistique. Il est vite fait de se laisser « bouffer » par l'administratif et les statistiques et rogner sur ce qui n'est pas visible, pas quantifié. Cela demande de l'énergie pour sortir de cette logique. Nous devons en permanence lutter, parce que si quelqu'un se plaint de la charge de travail, la hiérarchie va lui dire qu'il faut réduire la durée de ses entretiens, de réduire la longueur de ses procès-verbaux. Les solutions proposées ne rognent pas sur la contrainte institutionnelle.

Quels sont les moyens de contrôle de votre activité ?

Il y a un échelon hiérarchique au niveau du responsable direct, soit six dossiers par an analysés sur 35 points de contrôle ainsi qu'un pointage trimestriel sur certaines données. Après il y a l'entretien annuel de collaboration dans lequel les statistiques sont intégrés dans les objectifs, comme celui de la durée des indemnités. À Genève, les conseillères-ers ont signé des conventions qui contiennent l'objectif de réduire la durée des indemnités.

Deux fois par an, le Seco nous envoie personnellement nos statistiques individuelles. En outre on a énormément de tableaux de bord qui incluent le travail des collègues et suscitent des comparaisons. Même s'il y a une réticence, nous ne sommes pas loin de faire des *rankings* des conseillères-ers, Genève prend ce chemin mais ils ne sont pas les seuls. Désormais nous sommes comparé-e-s aux 50 « meilleur-e-s » et 50 « moins bon-ne-s » conseillères-ers au niveau cantonal. Mais ces statistiques sont souvent incomplètes quant au temps effectif de travail ou ne tiennent pas compte de la nature du portefeuille, etc.

Comment gérez-vous cette pression des statistiques ?

Au quotidien j'essaie de peu m'en préoccuper même si tu sais quelle sera l'exigence pour la tenue des dossiers. Ce qui est plus difficile, dans la dynamique, c'est que l'accompagnement que nous avons en termes de formation continue, ou les objectifs discutés en séance sont orientés sur l'amélioration des statistiques.

Il y a quand même parfois des formations intéressantes, mais elles sont bien moins nombreuses que d'autres sur la gestion des sanctions, la gestion de base de données. Il y a peu sur l'insertion, sur l'accompagnement. L'autre grand changement lié à l'évolution du monde du travail est que les situations individuelles sont souvent plus compliquées, les problématiques sont transversales. Le plus pénible pour les collègues est la gestion des personnes en situation critique. La charge de travail élevée rend difficile un accompagnement individualisé.

Au niveau statistique, le Seco essaie de pondérer diffé-



remment selon qu'on se trouve à Schwytz ou dans le canton de Vaud. Ils ont identifié des facteurs exogènes, tels qu'un taux de chômage élevé, des gens qui ne parlent aucune langue nationale ou un gain assuré de moins de 3500 fr. Au final pour un porte-feuille, il y a un facteur de risque plus ou moins élevé. À Nyon ou à Renens ce facteur risque n'est pas le même, mais il n'est utilisé que sur certains points.

Il ne faut pas oublier que quand on propose un poste et que la personne ne fait pas le nécessaire, la sanction est énorme, soit 31 jours d'amende. C'est donc un travail qu'on ne fait pas à la légère. Après la-le conseiller-eur a une marge pour dire que la personne n'avait pas les ressources pour y répondre, mais ça doit

être justifié, tout en sachant que le but, c'est le placement.

Le problème du chômage est-il le problème du chômeur ?

Le discours managérial n'est pas une déviance des ORP ou des conseillères-ers, c'est l'essence de l'assurance chômage. Cette tendance du Seco à vouloir tout objectiver participe de cela.

Il y a une forte responsabilisation du-de la demandeur-eur d'emploi. Et ce qui est contestable c'est aussi le système de sanction. Il y a eu longtemps cette idée que la sanction aurait une valeur pédagogique. Certes, la sanction a une utilité car elle fixe un cadre, vu le nombre élevé d'assuré-e-s. Mais un oubli de rendez-vous c'est cinq jours de pénalité, soit environ un quart du salaire, et à

part des mesures d'économie, il est difficile de justifier la proportionnalité. Cependant, il n'y a pas d'encouragement à la sanction et les conseillères-ers sont sensibles aux enjeux.

Arrivez-vous à discuter de vos pratiques entre collègues ?

La reconnaissance dans le travail est difficile. La loi a évolué et désormais le brevet de spécialiste en ressources humaines est exigé. On a certainement gagné en efficacité au sens de la LACI, mais on a perdu la richesse, la diversité des parcours des précédent-e-s conseillères-ers. La loi de 2011 a beaucoup durci le cadre.

*Propos recueillis par
Mathieu Gasparini*

Assurer une main-d'œuvre docile

Chôm'acteur est un livre pervers, au sens strict du terme. Il multiplie les (fausses) marques d'empathie pour les personnes touchant l'assurance-chômage tout en les culpabilisant par l'individualisation de la situation de chômage.

DOSSIER Plutôt que de légitimer la perception d'une prestation pour laquelle chaque travailleuse-eur a dûment cotisé et de réaffirmer par la même occasion le potentiel non capitaliste de l'assurance chômage, ce livre reprend à l'identique l'insupportable discours des « responsables des ressources humaines » que l'on entend désormais aussi bien dans les entreprises qu'au sein des ORP. Insupportable, ce discours l'est par les représentations du monde du travail qu'il véhicule bien sûr, mais il l'est doublement dans le cas de l'assurance-chômage, puisque cette assurance existe précisément pour pallier l'échec de ces représentations.

L'assurance-chômage devrait précisément servir à subvertir ce monde abject de l'entreprise; c'est du moins pour cela qu'elle a été créée à l'origine par les syndicats, il y a plus de cent ans. Mais ce n'est pas la moindre des victoires de l'idéologie de droite

d'avoir contaminé la gestion de cette assurance sociale avec son discours inepte.

Le perroquet des ORP

Le résumé du livre se trouve dans ce dicton, donné à titre humoristique mais qui résume toute la pensée de l'auteur : « un bon chômeur est un chômeur qui a retrouvé un travail ». Il lui a sans doute échappé que l'assurance-chômage a précisément été inventée par les syndicats parce qu'il y a des moments où il est impossible de retrouver du travail, ou du moins de le faire dans des conditions acceptables. Toute la logique de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage va dans le sens inverse, en cherchant à contraindre les ORP à se transformer en vulgaires agences d'assurance privée visant, en bonne logique capitaliste, à limiter autant que possible les prestations versées. Si l'auteur s'en était aperçu, son livre n'aurait pu se contenter de se faire le perroquet

des ORP et le relais des gardes-chiourmes du monde de l'entreprise, mais aurait dû montrer comment le droit au chômage peut être garanti, y compris contre les ORP et les caisses de chômage qui, de plus en plus souvent, cherchent à le réduire, voire à le nier.

Antoine Chollet

*Pour s'enrager :
Gilbert Grandchamp, Chôm'acteur,
Lausanne, Éditions d'en bas,
réalités sociales, 2017.*

*Une version longue de cette
recension peut être lue sur notre
site Internet.*



Organiser les personnes au chômage

Les chômeuses·eurs sont-elles·ils des travailleuses·eurs comme les autres ? Quelles sont les revendications syndicales pour les personnes au chômage ? Comment organiser des personnes qui n'ont par définition pas de place de travail et lutter pour leurs droits ? Nous nous sommes entretenus avec Thomas Graff, secrétaire syndical au SIT (syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs), à Genève.



DOSSIER

Historiquement, les syndicats organisent des travailleuses·eurs en fonction des secteurs d'activité. Comment organise-t-on les personnes au chômage ?

Le syndicat organise régulièrement des séances d'information sur les droits des personnes au chômage. En plus de ces réunions régulières, il tente de mobiliser ses membres momentanément sans emploi à chaque attaque contre les droits des chômeuses·eurs. Ainsi, le SIT a par exemple organisé en 2016 un mouvement de protestation contre la décision de l'Office cantonal de l'emploi de fixer le nombre minimum de recherches d'emploi à 10 sans tenir aucun compte des situations individuelles des personnes au chômage – ni du fait que certain·es soient en gain in-

termédiaire à des taux d'activité élevés, aient des charges familiales, soient proches de l'âge de la retraite ou travaillent dans des secteurs où les employeuses·eurs ne sont pas légion.

Par ailleurs, les membres qui se retrouvent au chômage restent membres du secteur d'activité qui était le leur. De ce fait, ils·elles continuent à recevoir le journal du syndicat ainsi que les informations concernant leur secteur d'activité.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la pratique ?

Je ne fais pas partie des gens qui pensent qu'il est spécialement difficile d'organiser les personnes particulièrement précarisées ou fragilisées. Les difficultés rencontrées dans l'organisation des personnes au chômage sont les mêmes que celles qu'on rencontre dans l'organisation des travailleuses et travailleurs. Ce qui compte, c'est de donner une occasion aux personnes de s'exprimer sur un sujet qui les touche, qui les révolte, qu'on leur montre qu'elles ne doivent pas céder à la crainte d'une détérioration de leur situation du fait de leur mobilisation mais bien que la lutte collective amène un espoir d'amélioration.

Quels sont les facteurs qui peuvent dissuader les personnes au chômage de s'organiser collectivement ?

Nous rencontrons les mêmes craintes que celles des travailleuses et travailleurs par rapport à une mobilisation collective : peur des conséquences que pourrait avoir leur mobilisation sur leur situation, crainte que même une mobilisation importante ne serve pas à améliorer leur situation...

Le fait d'être un syndicat interprofessionnel vous permet-il d'adopter une approche différente sur la question des droits des chômeuses·eurs ?

Cela nous apporte une vision transversale de la problématique de l'emploi et du chômage. Cela nous permet par exemple de constater des tendances qui franchissent les frontières sectorielles, comme la multiplication des emplois temporaires précaires non seulement dans le secteur du bâtiment mais aussi par exemple dans l'horlogerie ou encore dans l'administration. C'est aussi cette vision transversale qui a convaincu le SIT d'organiser les chômeurs et les chômeuses.

Quelles mesures concrètes ou « services » proposez-vous aux personnes au chômage ?

Tout·es les membres du syndicat bénéficient des mêmes services proposés par le syndicat. Il y a la défense individuelle et collective en cas de litige sur le lieu de travail et le fonds de grève bien sûr mais aussi l'accès à des informations et formations syndicales, et également la caisse de chômage.

Pour les chômeuses·eurs plus spécifiquement, le syndicat organise des réunions d'information régulières sur leurs droits en tant que chômeuse·eur. Il a décidé de maintenir une caisse de chômage véritablement syndicale proche des membres au chômage, qui les soutient par tous les biais possibles. Ces collaborateurs et collaboratrices de la caisse de chômage sont spécialement formé·es pour accueillir nos membres des couches populaires, souvent issu·es de la migration, et pour leur fournir un véritable soutien dans la mauvaise passe qu'est le chômage. Elles·ils sont en mesure de les informer sur tous les sujets concernant directement ou étant connexes à leur situation au chômage.

Quelles sont vos principales revendications politiques sur ce thème ?

Notre revendication centrale dans le domaine de la politique d'emploi et de chômage est la

création d'emplois en lien tant avec les qualifications et aptitudes des personnes au chômage qu'avec les besoins de la société – par exemple dans le domaine du soin aux personnes mais aussi dans la transformation de l'économie en économie verte, que ce soit dans le domaine du bâtiment, des transports ou de la production de biens et de services.

Cela devra passer aussi par la transformation des postes de « stagiaires » auxquels sont assigné·e·s les chômeuses·eurs dans le cadre de leur chômage. Le SIT dénonce le fait que dans l'administration cantonale et le secteur subventionné, dans les EMS, à Genève, 1500 postes de collaboratrices·eurs administratifs·ves, réceptionnistes-téléphonistes, employé·e·s de bureau, agent·e·s d'entretien, employé·e·s de maison, informaticien·ne·s et même juristes, ont été déclassés et transformés en postes de « stage de réinsertion professionnelle ». Ces postes sont occupés à tour de rôle pour une durée de 6 mois par des sans-emploi, ce alors que ces dernières·ers recherchent un poste fixe et une réinsertion durable.

La lutte contre le chômage doit cependant aussi passer par la réduction du temps de travail. La

productivité continue d'augmenter en Suisse depuis les années 1960. Or, les salarié·e·s n'en profitent plus. Les salaires stagnent, la répartition des richesses ne se fait plus. Cette augmentation bénéficie ainsi exclusivement aux entreprises et aux actionnaires. Il est temps que cela change et que les travailleuses·eurs reçoivent leur part des gains de productivité par le biais d'une réduction du temps de travail sans réduction salariale.

Observez-vous des difficultés supplémentaires avec la problématique des faux-fausses « indépendant·e·s » ?

C'est un sujet qui va nous occuper de plus en plus. En effet, ce que nous appelons « ubérisation » de l'économie va infecter de plus en plus de domaines d'activité. Il y a bien sûr le secteur des transports, mais aussi l'hébergement via les sites de soi-disant « échange » de logements, et nous craignons un débordement sur bien plus de secteurs encore. Et évidemment, la question du chômage est intimement liée à ces problématiques car cette tendance va de pair avec une précarisation de l'emploi – et il n'est pas certain qu'aux yeux de l'assurance-chômage, les faux-fausses

indépendant·e·s puissent bénéficier d'une quelconque protection. Nous sommes en train d'examiner cette question sous l'angle politique et juridique pour trouver une parade pour les personnes qui viendront immanquablement s'adresser à nous après avoir perdu un travail de ce type-là.

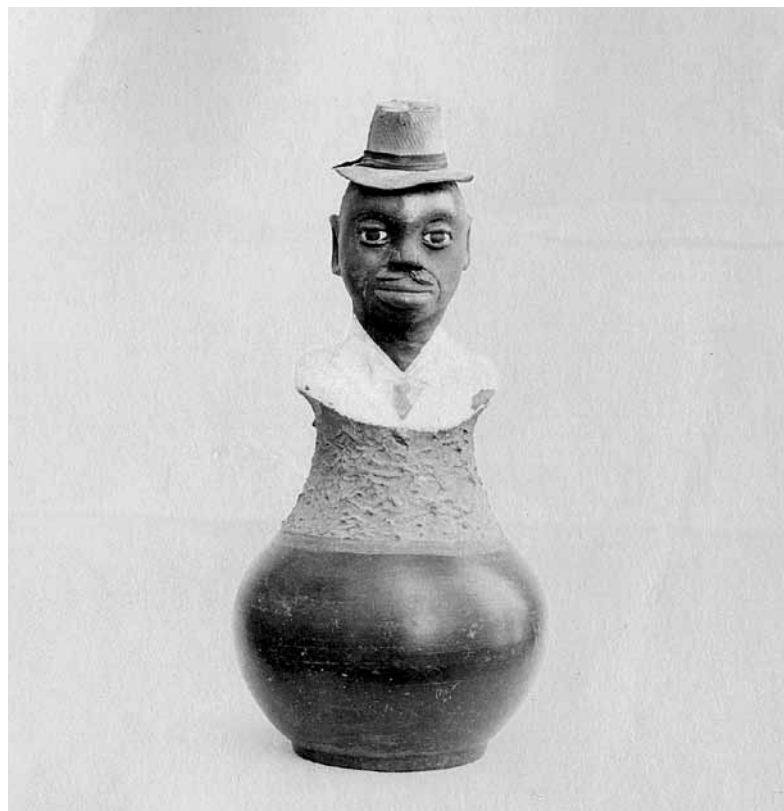
*Propos recueillis par
Arnaud Thiéry*

Caisses de chômage : à quoi joue le Seco ?

Thomas Graff mentionne le rôle particulier joué par la caisse de chômage du SIT, dont les collaboratrices·eurs sont spécialement formé·e·s pour accueillir des personnes durant une mauvaise passe. Les caisses de chômage jouent un rôle important, car ce sont elles qui sont chargées de verser les indemnités aux personnes au chômage.

Il existe à l'heure actuelle 33 caisses de chômage en Suisse, dont 26 sont les caisses publiques que les cantons sont tenus d'organiser, les autres étant des caisses privées. La plupart ont été fondées par des syndicats, la caisse de chômage Unia étant de loin la plus importante de Suisse (selon les derniers chiffres disponibles, environ 25 % des chômeuses·eurs y sont inscrit·e·s), devant les caisses des cantons de Zurich et Vaud (environ 10 % chacune). Globalement, les caisses publiques versent environ deux tiers des indemnités de chômage.

Il existe donc un potentiel important pour les syndicats qui peuvent intervenir directement auprès des chômeuses·eurs par le biais de leur caisse. Le diable se cache toutefois dans les détails, et plus particulièrement dans le mécanisme de financement. En effet, les « fondateurs » des caisses (soit les cantons, ou les syndicats) se font rembourser leurs frais de fonctionnement par le fonds de compensation (qui gère les cotisations). Ces frais sont remboursés « en fonction des prestations fournies » et le Seco peut conclure des accords de prestation avec les fondateurs (art. 92 al. 6 LACI). Le Seco « encourage les fondateurs, par des incitations axées sur les prestations, à conduire l'exécution de manière efficiente », les indicateurs à prendre en compte étant définis dans l'accord avec un système de « bonus, zone neutre et malus » (art. 122b OACI). En d'autres termes, le Seco vérifie que les caisses de chômage sanctionnent suffisamment les bénéficiaires, au risque sinon de se retrouver dans la zone de malus qui ne permet plus à la caisse de se faire rembourser intégralement ses frais de fonctionnement. Le Seco veille donc à ce que les caisses de chômage des syndicats ne se transforment pas, sinon en outils de la subversion anticapitaliste, du moins en véritables organes d'assurance sociale. AT



Le miroir français



DOSSIER Le gouvernement français a annoncé un projet de réforme de l'assurance chômage. Ce débat est intéressant à plus d'un titre et permet de comprendre les orientations différentes en matière de gestion du chômage. Par ricochet ou effet miroir, il permet aussi de questionner les choix politiques de la Suisse face au chômage. Si, malheureusement, il semble normal d'être contrôlé, pénalisé, contraint d'accepter un travail lorsqu'on est en situation de chômage en Suisse, en France tel n'est pas encore le cas.

Le gouvernement français souhaiterait étendre l'assurance-chômage aux démissionnaires et aux indépendant·e·s (artisan·e·s, commerçant·e·s, entrepreneuses·eurs, professions libérales, agricultrices·eurs, livreuses·eurs des plateformes Internet...) ainsi que freiner les contrats à courte durée. En outre il souhaiterait introduire plus de contrôle envers les chômeuses·eurs et modifier la gouvernance du système conventionnel. C'est en effet le mandat qui a été confié aux partenaires sociaux avec l'objectif de présenter une nouvelle convention qui serait ensuite validée ou pas par le gouvernement.

L'élargissement souhaité aux démissionnaires et aux indépendant·e·s concrétiserait dans une certaine mesure le projet d'une assurance-chômage univer-

selle. L'enjeu principal consiste à favoriser une gestion plus souple de la main-d'œuvre encadrée par des protections adaptées pour faire face aux différentes transitions sur le marché du travail. Pour ce faire, l'État souhaite financer cette ouverture du régime par l'impôt (et ainsi aussi renforcer sa présence). Mais les limites à un tel projet sont déjà évidentes; ainsi ces nouveaux droits ne font sens que si les allocations-chômage représentent un niveau suffisant. Un autre élément important est que l'Unedic ne parvient pas à indemniser les salarié·e·s actuellement privés d'emploi.

« Universalité » ?

La couverture indemnitaire s'est massivement dégradée puisque désormais seule·s 51 % des demandeuses·eurs d'emploi sont indemnisé·e·s par l'assurance-chômage. Les autres émarquent à d'autres dispositifs d'assistance, mais ne reçoivent aucune allocation-chômage. L'universalité proclamée du régime est également questionnable. Ce filet de sécurité contient d'ailleurs de gros trous car le seuil d'entrée serait élevé (nombre d'années de cotisation, catégorie de métiers, etc.). Le risque que l'extension du régime aboutisse à une baisse générale de l'indemnisation n'est pas négligeable.

Un autre souhait est de limiter les contrats courts, sachant qu'environ 90 % des recrutements se font par ce biais. L'idée un temps évoquée était de récompenser ou de pénaliser les entreprises via un système de bonus-malus. Comme un chômeur est un tricheur en puissance, ce projet de réforme contient un volet de contrôle. Cette mission confiée à Pôle emploi s'articule autour de punir les absences aux entretiens avec un·e conseiller·e et de suspendre les allocations pour celles et ceux qui feraient semblant de chercher un emploi. Durant sa campagne, Emmanuel Macron avait d'ailleurs annoncé la couleur en proposant de réduire de moitié les allocations pour celles et ceux qui refuseraient des offres d'emploi qualifiées de raisonnable.

Si, pour inspirer ou légitimer sa réforme, le gouvernement français brandit l'exemple du Danemark et de la flexisécurité, le contexte politique et le rapport de force en présence (loi travail, etc.) ne peut que laisser présager du pire. Le chemin suivi par la Suisse le montre: une fois engagé sur la route du contrôle et de la rhétorique de l'abus pour justifier la restriction de l'accès à une assurance sociale et à ses prestations, il est difficile de revenir en arrière.

Mathieu Gasparini

Le système d'indémnités français

L'assurance chômage est gérée par l'Unedic (organe paritaire de gestion de l'assurance-chômage), l'Acof (qui se charge du recouvrement des cotisations) et Pôle emploi (équivalent des ORP). Cet organisme paritaire créé en 1958 sous le titre de « régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce » indemnise environ 2,7 millions de chômeuses·eurs (pour 16,7 millions de cotisant·e·s). Ces cotisations représentent 6,45 % du salaire brut, dont 4,05 % à la charge des entreprises. L'allocation versée, l'Allocation de Retour à l'Emploi, représente en moyenne 72 % de l'ancien salaire net, est réservée aux salarié·e·s ayant cotisé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois et peut durer jusqu'à 2 ou 3 ans. En outre il existe un régime dit de « solidarité », financé par l'impôt et le budget de l'État qui est versé aux chômeur·e·s ayant épuisé leurs droits au titre du régime d'assurance-chômage sous le principe d'une allocation forfaitaire d'environ 490 euros par mois. MG

Vive le chômage !

DOSSIER Quoi de mieux pour prendre à revers les discours culpabilisants ou misérabilistes sur le chômage que de rappeler l'évidence de la fin du plein-emploi et de revendiquer fièrement ce « droit à la paresse » dont parlait déjà Lafargue il y a plus de cent ans ?

C'est en effet cet héritage que défend avec verve le *Manifeste des chômeurs heureux*, opuscule anonyme publié il y a une vingtaine d'années à Berlin, non sans en actualiser les revendications pour parer au plus pressé : « suppression de toutes les mesures de contrôles contre les chômeurs, fermeture de toutes les agences et officines de flicage, manipulation statistique et propagande (ce serait notre contribution aux restrictions budgétaires en cours), et versement automatique et inconditionnel des allocations augmentées des sommes ainsi épargnées ». Car ce qui manque

au quotidien, ce n'est pas le travail, mais bien l'argent !

Prenant le parti de « dévoiler une absurdité » et d'en rire plutôt que de dénoncer une injustice, le texte rappelle avec une joyeuse insolence l'importance des réseaux sociaux (les vrais, pas internet !) et de l'économie informelle, valorisant la « recherche de ressources obscures », l'« économie de la réciprocité » et le sain mépris du travail qui ont toujours été le lot commun d'une part non négligeable des classes populaires. Malgré sa précarité, cette galère collective reste sans conteste moins glaçante que la perspective d'un stage au sein d'une entreprise fictive où l'on joue à faire semblant de travailler.

Tout en reconnaissant que « les moments que l'on vole à l'obligation salariale ne sont que des évocations fugaces d'un au-delà du marché » et que « le « chômeur heureux » est la représentation d'un idéal, permettant de poser la question des obstacles qui

viennent entraver sa réalisation » – et malgré quelques illusions sur les bienfaits supposés de l'automation –, la naïveté frontale de ce *Manifeste* reste une excellente prophylaxie contre les discours chagrins du patronat en faisant exploser les contradictions de la morale dominante du travail et de la responsabilité individuelle.

Gabriel Sidler



À lire : Collectif, *Manifeste des chômeurs heureux*, Paris, Libertalia, 2013.

Glossaire du chômage

DOSSIER

Chômeuses·eurs inscrit·e·s :

Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

Taux de chômage : Nombre de chômeuses·eurs inscrit·e·s le dernier jour du mois divisé par le nombre de personnes actives multiplié par 100.

Chômeuses·eurs de longue durée : Personnes au chômage depuis plus d'une année.

Chômage des jeunes :

Chômeuses·eurs de 15 à 24 ans.

Délai-cadre : Le délai-cadre est une période délimitée dans le temps durant laquelle l'assuré·e a des droits et des obligations. Le délai-cadre de cotisation couvre les 2 années qui précèdent la demande de chômage ; pour prétendre aux indemnités de chômage, l'assuré·e doit avoir exer-

cé une activité salariée soumise aux cotisations de chômage durant 12 mois au moins. Le délai-cadre d'indemnisation couvre les 2 années qui suivent le jour où la demande de chômage a été déposée.

Indemnité de chômage : Les personnes touchées par le chômage perçoivent un salaire compensatoire afin de composer la perte de revenu (généralement 70 ou 80 % du revenu précédent). Le nombre d'indemnités dépend de l'âge de la personne, de l'obligation d'entretien et de la période de cotisation accomplie pendant le délai-cadre d'indemnisation. L'indemnité est versée directement par la caisse de chômage compétente aux personnes concernées. Les indépendant·e·s ne sont pas assuré·e·s contre le chômage.

Gain assuré : Le gain assuré correspond à la moyenne du salaire brut des 6 derniers mois précédant le chômage.

Gain intermédiaire : Est réputé gain intermédiaire tout gain que le bénéficiaire de l'assurance-chômage retire d'une activité salariée ou indépendante exercée pendant une période de contrôle dans le but d'éviter ou de diminuer le chômage.

Mesures du marché du travail (MMT) : Les mesures du marché du travail sont des prestations de l'assurance-chômage dont l'objectif affiché est de prévenir le chômage imminent et de combattre le chômage existant.

Programmes d'emploi temporaire (PET) : Programmes financés par l'assurance-chômage dans le but de faciliter l'intégration ou la réinsertion professionnelles des assuré·e·s. L'emploi temporaire peut également prendre la forme de stages pratiques dans des entreprises ou dans l'administration ou de semestres de motivation pour les jeunes sortant de l'école.

Mathieu Gasparini

Quels combats mener sur le chômage ?

Comment lutter sur la question du chômage, quels arguments employer, quels discours viser ? En conclusion de ce dossier, voici quelques éléments qui nous paraissent importants.

DOSSIER

1. La LACI a institué une assurance

Il faut marteler que l'assurance-chômage est, précisément, une *assurance*. Des salarié·e·s y cotisent et, par conséquent, y ont *droit* lorsque le risque couvert – à savoir la perte d'un emploi – se réalise. Lorsqu'on tombe malade, l'assurance-maladie ne vient pas s'assurer que vous vous êtes bien lavé les mains pour éviter d'attraper la grippe, ou que vous prenez régulièrement vos médicaments. Si votre appartement brûle, votre assurance incendie ne conditionnera pas le versement du montant dû à des cours de prévention incendie... L'assurance-chômage devrait fonctionner exactement de la même manière.

La condition nécessaire, mais pas suffisante, pour que cela soit possible est que cette assurance soit *publiquement contrôlée*. Toute assurance privée, on ne le répétera jamais assez, cherche à vendre aussi cher que possible une assurance qu'elle cherchera,

une fois le sinistre constaté, à ne pas verser aux ayants droit.

Le scandale est que les caisses d'assurance-chômage procèdent exactement de la même manière, en cherchant à réduire autant que possible les montants versés. Comme elles sont contrôlées par un organe public, le Seco, cette situation relève de décisions politiques qu'il faut impérativement changer.

2. Les ORP sont des services sociaux, par des DRH

Il faut changer notre manière de percevoir les ORP. Ils ont été créés pour fournir au patronat une main-d'œuvre aussi docile que possible, et sont donc des sortes de services des « ressources humaines » externalisés. Ils instillent dans l'esprit de chacune cette détestable éthique du « capital humain », faite de servilité et d'agitation, qui est incompatible avec une démocratie.

Les ORP devraient donc être, au contraire, une entité *au service* des chômeuses-eurs, pour les

aider à retrouver un emploi, à se réorienter professionnellement, ou simplement à passer une période de chômage dans les meilleures conditions possibles, évidemment sans sanctions. Et si la droite pense que cela coûte trop cher, eh bien supprimons-les !

3. Le chômage n'est pas une catastrophe

Pendant longtemps, tomber malade ou avoir un accident était une catastrophe pour les ouvrières-ers, car cela signifiait la perte de leur salaire (ça l'est redevenu pour les salarié·e·s d'Uber, au passage, montrant bien l'aspect totalement rétrograde de cette entreprise). Nos sociétés ont, collectivement, décidé que ce ne devait plus être le cas, et il existe donc des systèmes d'assurance maladie et accident qui couvrent ce risque. Il doit en être de même pour le chômage. Il suffirait à vrai dire de rappeler que les 12 à 18 mois d'indemnités sont la prime que l'on reçoit en échange des cotisations payées durant nos mois salariés. Les conditions d'accès et la durée des prestations pourraient et devraient être améliorées, c'est évident, mais c'est aussi à une révolution dans la *représentation* que chacun·e se fait du chômage et des chômeuses-eurs qu'il faut travailler.

4. Le chômage peut être éradiqué

Les mesures proposées ci-dessus partent de la situation existante sans la remettre en cause. C'est important pour les luttes politiques du jour, mais ce n'est pas suffisant. Car comme la variole, il est possible d'éradiquer le chômage par un moyen très simple : la réduction du temps de travail. Cela ne doit pas se traduire par des temps partiels contraints, mais par le passage à 35 heures de travail par semaine, puis à 32, puis à 25, sans réduction de salaire. Cette évolution est émancipatrice, c'est pour cela que le patronat et la droite n'en veulent pas, et elle doit donc constituer notre horizon politique.

Pour aller plus loin

- AEHMO, « Syndicats et politique sociale », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 27, 2011 (plusieurs articles sur les rapports entre syndicats et assurance-chômage).
- Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Collectif, « Arbeitslosigkeit. Le chômage », *Traverse*, n° 2, 1996 [disponible en ligne : www.revue-traverse.ch].
- ADC Neuchâtel, *Chômage, petit recueil de préjugés*, Neuchâtel, ADCN, Le Locle, éditions G d'encre, 2012.
- Blaise Duvanel, *La Suisse et ses chômeurs, la politique de la méfiance*, Genève, Éditions IES, 2002.
- Morgane Kuehni, « L'assignation au travail dans le cadre du chômage : focus sur les programmes d'emploi temporaire », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 146, 2014, p. 28-36 [disponible en ligne : www.ires.fr].
- Bernard Friot, *Puissances du salariat*, Paris, La Dispute, 2012.
- Peter Streckeis, « Suisse. Montée du chômage et durcissement de la politique du marché du travail », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 120, 2009, p. 38-46 [disponible en ligne : www.ires.fr].
- Jean-Pierre Tabin, Carola Togni, *L'assurance chômage en Suisse*, Lausanne, Antipodes, 2013.

Australie

Les coûts sociaux des politiques sociales

Le parlement australien a récemment étendu les essais de la carte de débit pour l'accès à des prestations sociales pour plusieurs régions.

Cette action s'inscrit dans une politique plus globale de gestion des revenus *New Income Management* (voir *Pages de gauche* n° 150) qui est somme toute une expérience paternaliste et stigmatisant les populations indigènes déjà précarisées. Malgré des évaluations négatives, le gouvernement persiste dans cette voie. En 2014, le gouvernement avait mis en place une évaluation indépendante globale pour rendre compte du *New Income Management* dans les Territoires du Nord.

La carte de débit

Les essais pour de la carte de débit électronique ont débuté en 2016 dans le sud et l'est de l'Australie. La carte électronique consigne 80 % des aides sociales reçues par les bénéficiaires en âge de travailler (15-64 ans) avec l'objectif de limiter l'argent liquide et l'achat d'alcool, de drogue et des jeux de loterie. Celles et ceux qui reçoivent des aides pour leur situation de handicap ou de chômage, ou encore les jeunes font obligatoirement partie de l'essai. Les personnes

âgées, militaires ou les salarié-e-s peuvent prendre part aux essais sur une base volontaire.

Plusieurs problèmes

L'essai touche d'une manière disproportionnée les Aborigènes et les indigènes du détroit de Torres (nord du Queensland), bien que le gouvernement ait affirmé que la carte de débit concernait aussi les bénéficiaires de l'aide sociale non indigènes. Ces affirmations sont proprement cyniques alors que la carte de débit était une des recommandations principales du rapport sur les indigènes que le gouvernement avait demandé au magnat des mines Andrew Forrest.

Cet essai a augmenté les difficultés au quotidien pour les pauvres. À cause de la désorganisation administrative, mais surtout du fait de la conception même du système. Les gens sont obligatoirement associés à l'essai, parce que l'hypothèse sous-jacente est qu'ils adoptent des comportements à risques, qu'ils surconsomment de l'alcool, jouent aux jeux d'argent et s'adonnent aux drogues. La réalité

est que la plupart des personnes contraintes d'utiliser cette carte de débit vivent en situation de pauvreté causée par une multitude de facteurs, en particulier celui de vivre dans des contrées éloignées et périphériques avec peu de perspective d'emploi.

Être contraint-e d'utiliser la carte de débit rend difficile la vie quotidienne: acheter des habits de seconde main ou payer pour le transport devient compliqué. Lors de la dernière évaluation du système, 32 % des bénéficiaires voyaient leur vie pire qu'avant contre 23 % qui percevaient une légère amélioration. Ces effets contraires corroborent les résultats d'autres recherches sur le *New Income Management* menées dans les Territoires du Nord. Celles-ci montrent des effets négatifs sur les enfants, avec une réduction de leur poids à la naissance (due au stress des mères et à la difficulté d'accéder à l'argent) et une diminution de la fréquentation de l'école.

La décision de mettre en œuvre la carte de débit n'a pas été une décision prenant en compte la diversité de la population et des intérêts. Elle a été prise par le gouvernement au mépris d'une véritable consultation et des résultats des évaluations.

Où sont les emplois ?

De manière perverse, le seul moyen de sortir de l'essai est de trouver un travail, alors même que la plus grande cause du chômage est le manque de travail formel, digne et stable, et que les communautés indigènes sont déjà les plus touchées. Le coût social de cette politique est énorme. Beaucoup souffrent de difficultés matérielles et émotionnelles, les communautés ont été mises sous pression par ces interventions intrusives et tout l'argent investi dans l'essai n'a produit de résultats concluants. Que l'expérience de la carte de débit continue d'être promue par le gouvernement et les forces néolibérales met en évidence leur obsession de mettre en œuvre une politique néocoloniale et punitive pour des gains économiques et symboliques au détriment des personnes les plus vulnérables.

*Elise Klein,
Université de Melbourne
(traduction: MG)*



Livres

Benjamin Péret, le plus révolutionnaire des surréalistes

Poète et révolutionnaire, Benjamin Péret est resté l'un des membres les plus méconnus du groupe surréaliste. Une nouvelle biographie met en avant la radicalité et la cohérence de son parcours, tandis qu'un livre de photographies rappelle son attrait pour le sens du merveilleux développé par les « arts primitifs et populaires ».



À l'heure où le surréalisme figure en bonne place dans tous les manuels d'histoire de l'art, la trajectoire de Benjamin Péret (1899-1959), qui en fut pourtant avec André Breton l'une des principales figures, est restée durablement occultée, peut-être en raison de la radicalité irrécupérable de sa révolte contre l'ordre établi. C'est cette injustice que souhaite réparer Barthélémy Schwartz, en montrant dans *Benjamin Péret, l'astre noir du surréalisme* la constance avec laquelle il a mené sa double vie de poète et de révolutionnaire, quitte à en payer le prix d'un certain isolement et d'une dèche persistante.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, attiré à Paris par les provocations de Dada et l'envie d'en découdre avec les curés et les militaires qui ont pourri sa jeunesse, Péret rejoint rapidement le groupe surréaliste, convaincu des vertus de l'écriture automatique comme moyen de « désinhiber la pensée et de contourner les contraintes sociales

qui interdisaient l'appropriation libre, et par tous, des ressources inexplorées du langage». S'il partage également l'engagement révolutionnaire professé par les surréalistes et s'encarte même brièvement au Parti communiste, il prend rapidement conscience de la nocivité du stalinisme et finit par rejoindre l'opposition de gauche, alors que la majorité du groupe surréaliste y croit encore et tente, sans grand succès, d'« infléchir la politique culturelle » du PC sans se permettre de le critiquer quant au reste.

Péret sera également le seul à montrer de la suite dans les idées en 1936, partant défendre la révolution espagnole aux côtés du POUM et des milices anarchistes : dans ses lettres à Breton, il décrit alors la beauté de Barcelone insurgée – « émaillée de barricades, décorée d'églises incendiées dont il ne reste plus que les quatre murs » – qui le fait exulter, mais demande aussi à son ami, bien plus prosaïquement, s'il pourrait se charger de « vendre des objets d'église anciens en métaux précieux (au bénéfice de la révolution, c'est évident!) ».

Des vies parallèles

Si Benjamin Péret maintient tout au long de sa vie une cloison étanche entre ses « vies parallèles » de militant révolutionnaire et de poète surréaliste, défendant une autonomie de la poésie contre tous les embrigadements (dont les stalinisés Aragon et Éluard fourniront de piteux exemples, éreintés par Péret dans *Le désheureux des poètes*), ses écrits n'en restent pas moins empreints d'une rage

contre les possédant-e-s qui s'exprime par un humour féroce, une belle « insolence de classe » et un large usage du langage populaire. L'argot lui semble en effet exprimer « une réappropriation poétique et sauvage du langage, en même temps [que] l'affirmation d'une distance hostile vis-à-vis des classes dominantes et de l'autorité ».

Cet intérêt pour la « force subversive des cultures marginalisées » et pour leur sens du merveilleux est également à l'origine de la recherche poético-ethnographique menée par Péret dans les années 1950 au Brésil, dont témoigne une série de photographies inédites récemment publiée sous le titre *Les arts primitifs et populaires du Brésil*, qu'accompagne la reproduction de plusieurs articles publiés à l'époque dans des revues. Les statuettes, masques et autres costumes photographiés par Péret lui semblent révéler « une désaffection sans doute inconsciente des formes religieuses traditionnelles », mais aussi prouver la valeur du « regard de plus en plus passionné » que jette autour de lui l'artiste populaire. Tout en notant que cette production artisanale est menacée par « l'industrie dont le développement rapide ne peut que conduire à son extinction », Péret semble y retrouver avec bonheur son idéal d'une poésie authentique, celle dont « s'échappe un souffle de liberté entière et agissante, même si cette liberté n'est pas évoquée sous son aspect politique ou social, et, par là, contribue à la libération effective de l'homme ».

Gabriel Sidler

À lire :

- Barthélémy Schwartz, Benjamin Péret, l'astre noir du surréalisme, *Paris, Libertalia*, 2016.
- Benjamin Péret, Les arts primitifs et populaires du Brésil, *Saint-Loup-de-Naud, Éditions du Sandre*, 2017.

Être forêts. Habiter des territoires en lutte

Jean-Baptiste Vidalou
Paris, La découverte, 2017
197 pages



Ces dernières années ont vu se multiplier les résistances face aux grands projets technologiques d'aménagement du territoire, dont le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, récemment abandonné, reste l'archétype. C'est à l'une des spécificités de ces mouvements, le fait qu'un noyau d'opposant-e-s occupe souvent les lieux de manière permanente de façon à garantir la continuité de la lutte, qu'est consacré *Être forêts. Habiter des territoires en lutte* de Jean-Baptiste Vidalou, dans l'intention probable d'en faire une sorte de «manifeste des ZAD» (pour «Zone à défendre», retournement militant de l'administrative «Zone d'aménagement différé»).

En opposition à sa perception scientifique et comptable par un «monde des ingénieurs» dont il dénonce vigoureusement la myopie et l'inhumanité, l'auteur valorise un rapport sensible à la forêt, qu'il définit assez librement comme «un certain alliage, une certaine composition tout à fait singulière de liens, d'êtres vivants, de magie», en faisant appel à l'imaginaire classique de la forêt comme refuge du brigand ou du persécuté, voire comme base arrière de guérilla.

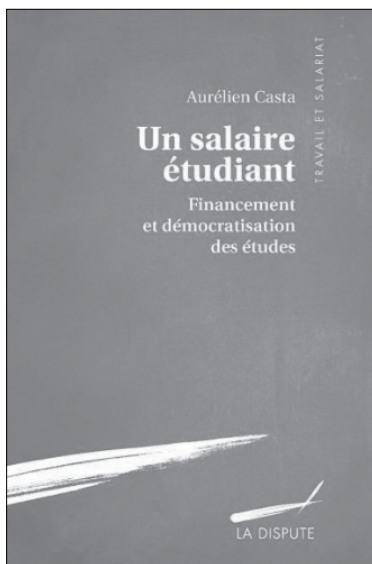
Si les ravages humains et écologiques induits par l'exploitation capitaliste des ressources naturelles ne sont bien sûr plus à démontrer et que toutes les résistances à son progrès sont éminemment légitimes, les envolées mystico-insurrectionnelles du texte sont parfois lassantes, et le nébuleux projet d'«être forêt» peut laisser quelque peu perplexe. GS

Un salaire étudiant, financement et démocratisation des études

Aurélien Casta
Paris, La Dispute, 2017
155 pages

Face aux décisions d'augmentation des taxes d'étude qui frappent les universités les unes après les autres, y compris en Suisse comme l'affaire fribourgeoise le montre, il est nécessaire d'opposer non seulement des arguments de justice sociale (des taxes élevées empêchent certain-e-s de poursuivre des études universitaires), mais une autre conception des étudiant-e-s. Plutôt que de les considérer comme des client-e-s consommant un bien rare (des enseignements), Aurélien Casta rappelle qu'ils et elles travaillent, «produisent» quelque chose pendant leurs années d'études, et qu'il est dès lors légitime de les salarier pour ce travail.

Il rappelle aussi que cette revendication n'est pas neuve puisqu'elle était au cœur des débats en France en 1945. La différence essentielle entre ces deux conceptions des études est que, dans celle qui est devenue dominante, l'activité des étudiant-e-e est exclusivement perçue comme l'augmentation d'un capital personnel, destiné à créer un profit plus tard, sous la forme d'un revenu plus élevé. Les études ne servent qu'en fonction du futur, alors que c'est l'activité présente des étudiant-e-s qui permet de justifier qu'un salaire leur soit garanti. Et, en effet, il suffit d'avoir donné un cours dans sa vie pour savoir que l'enseignant-e n'est pas la seule personne qui travaille dans cette configuration. AC



Le socialisme, ou comment ne pas s'en débarrasser

Pascal Holenweg
Vevey, L'Aire, 2018
139 pages

Pour inaugurer la collection «Les grands matins», les éditions de L'Aire ont demandé à un militant bien connu de nos lectrices et lecteurs de nous donner sa vision du socialisme. Pascal Holenweg, puisque c'est de lui qu'il s'agit, livre surtout un réquisitoire optimiste contre les dérives du «socialisme de gouvernement», tel qu'il a pu se compromettre, et toutes les idées dont il était dépositaire avec lui, en France, en Allemagne, en Italie et dans certains cantons suisses, avec les résultats que l'on sait. Ce serait trop de dire que Pascal Holenweg règle ses comptes avec le PS dans ce livre, mais c'est aussi un peu ce qu'il fait, quand même...

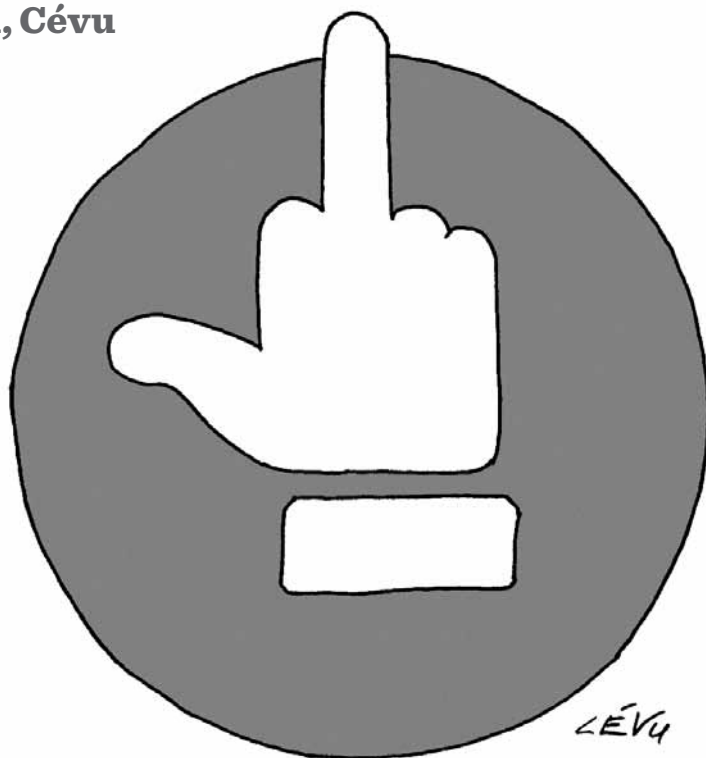


Souvent perçue l'inspiration libertaire dans ces pages, parfois éloignée de ce qu'a été et est toujours le socialisme (et ce qui parfois met en délicatesse l'auteur avec certain-e-s de ses camarades, comme lorsqu'il attaque l'État et le salariat). On est d'accord avec ses sarcasmes contre la référence incessante à la citoyenneté, qui nie les classes ou les dilue. On approuve la nécessité de construire le socialisme non sur des électrices-eurs mais sur des militant-e-s, et on applaudit évidemment à l'articulation, sur laquelle il insiste avec force, entre socialisme et démocratie.

En conclusion, voilà un bréviaire à mettre entre toutes les mains, pour s'aérer la tête et écarter les maîtres tristes (rarement des femmes d'ailleurs) qui bien souvent aujourd'hui plaisent à gauche, des stalinien-ne-s à peine réformés aux néo-mao, des nostalgiques de l'ancien monde aux autoritaires de tout poil. AC

Vu, Cévu**Illustrations**

Toutes les photographies illustrant ce numéro sont extraites du livre de Benjamin Péret *Les arts primitifs et populaires du Brésil*, récemment publié par les éditions du Sandre (lire en page 22). Nous les remercions chaleureusement pour cette collaboration, de même que l'Association des amis de Benjamin Péret, qui nous a généreusement autorisés à reproduire ces images. Pour plus d'informations : www.benjamin-peret.org/

*Nouvelle icône Facebook***JAB**

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi : Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Salle des pas perdus**Le bouffon qui était roi**

Pascal Broulis, par ses acrobaties fiscales, a réussi l'exploit en quelques semaines de fracasser en mille morceaux une carrière politique patiemment construite pendant des années, et à réduire au ridicule le bilan de sa quinzaine d'années au Conseil d'État vaudois. Pour toutes les personnes qui, à gauche, se sont opposées dès le départ à ses politiques et à l'incarnation qu'il leur donnait, c'est évidemment un moment fort joyeux. Il sert aussi de révélateur à l'insondable stupidité du personnage, incapable de comprendre ce qu'on lui reproche, tout comme il avait été incapable de comprendre il y a quelques années que son aventure fédérale le couvrirait – déjà – de ridicule.

Derrière les bouffonneries du grand argentier gît cependant une question plus grave, qui touche à l'exemplarité des élu·e·s. Ils et elles ne peuvent se contenter de respecter la loi (même si certain·e·s n'atteignent pas même ce standard minimal, comme on sait...), mais doivent faire preuve d'un attachement particulier aux règles collec-

tives et à leur esprit. On se souvient de la polémique qui, aux États-Unis, avait accompagné le refus de Donald Trump de révéler ses déclarations fiscales. Aujourd'hui, Broulis se comporte comme un Trump au petit pied, sachant sans doute pertinemment que la diffusion de toutes ses déclarations aurait un potentiel explosif, en montrant aux yeux de chacun·e comment les riches et leur porte-parole considèrent leur rapport à la collectivité : justifier leurs « optimisations » par quelques arguties juridico-fiscales et laisser payer les autres.

Ces personnes sont indésirables à la tête de l'État car elles y apportent des idées nuisibles au service public et au sens de la collectivité. Au ridicule, dont il s'est fort bien chargé tout seul, il faut désormais ajouter la honte dans le casier moral de Pascal Broulis, et lui rappeler que la seule porte de sortie honorable qui lui reste est la démission (mais, confirmant notre jugement sur sa personne, il est à peu près certain qu'il ne saura même pas la reconnaître). AC